16e ANNÉE — 1867

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — DEUXIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1867



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENEVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1867

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVI[e] SIÈCLE (1)

L'auteur des *Essais*, signalant un défaut des polices de son temps, s'exprime ainsi : « J'entends avec grande honte de nostre siècle qu'à nostre veue deux très-excellents personnages sont morts en estat de n'avoir pas leur saoul à manger, Lilius Gregorius Gyraldus en Italie et Sébastianus Castalio en Allemagne, et croy qu'il y a mille hommes qui les eussent appelés avec très-avantageuses conditions ou secourus où ils estoient, s'ils l'eussent sceu » (2). Ce regret si noblement exprimé par Montaigne ne semble pouvoir s'appliquer sans injustice à Giraldi, protégé durant sa vie et entretenu jusqu'à sa mort par la libérale faveur des ducs de Ferrare ; mais il n'est que trop justifié par la douloureuse destinée de Castalion

(1) On a beaucoup écrit sur Castalion. La plus récente biographie est celle publiée en allemand, par M. Jacob Maehly (Bale, 1863). Un de nos compatriotes, M. Ferdinand Buisson, professeur à Neuchatel, est occupé de réunir les matériaux d'une biographie complète dans notre langue. Ainsi que l'indique le titre de cette étude, je n'ai voulu que mettre en relief les traits par lesquels Castalion se recommande à l'attention de la postérité.

(2) *Essais*, liv. I, ch. xxxiv.

s'éteignant à Bâle dans un état voisin de l'indigence. Humaniste savant, hébraïste habile, publiciste généreux, il méritait assurément un meilleur sort, et il a droit au souvenir reconnaissant de la postérité. Le ministère de l'histoire n'est jamais plus saint que dans l'accomplissement d'une œuvre réparatrice. Ce n'est pas manquer au respect dû à Calvin que de rappeler les titres d'un homme qui fut d'abord son ami, puis son adversaire, méconnu dans l'entraînement d'une lutte où la charité eut trop à souffrir, mais dont le nom demeure glorieusement attaché à une cause qui nous est entre toutes chère et sacrée, la liberté de conscience.

On ne sait que peu de chose de la jeunesse de Castalion (1). Né en 1515 au bourg de Saint-Martin du Fresne près de Nantua (2), de parents trop pauvres pour subvenir aux frais de son éducation, mais d'une probité rigide qui ne tolérait, dit-il, ni le mensonge ni l'hypocrisie, il fut un exemple de ce que peut l'énergie du caractère aux prises avec les difficultés de la vie. Il apprit beaucoup par lui-même, et comme à la dérobée, avant d'accompagner, en qualité de précepteur, trois jeunes nobles à Lyon, où il se perfectionna dans la connaissance des lettres antiques (3). Nous le trouvons en 1540 à Strasbourg, attiré sans doute par les lumières que la Renaissance et la Réforme répandaient à l'envi sur la cité des Sturm, des Hédion, des Bucer. Il y a dans la destinée de tout homme des heures solennelles et des rencontres décisives. Parmi les réfugiés que les révolutions du siècle avaient poussés à Strasbourg, se trouvait un jeune théologien français illustré par d'éloquents écrits et un court essai d'apostolat deux fois interrompu par l'exil. Le nom de l'auteur de l'*Institution Chrétienne* était dans toutes les bouches. Castalion connut Calvin, et noua

(1) Son vrai nom était Chasteillon, qu'il échangea plus tard contre le nom latinisé de Castalion, plus conforme au goût de la Renaissance.

(2) L'auteur d'une savante *Notice sur le Collége de Rive*, M. Bétant, a fixé le premier le vrai lieu de naissance de Castalion, qu'il a relevé dans les registres du petit Conseil de Genève, sous la date du 5 avril 1542.

(3) « Ephorus fit Lugduni trigæ nobilium. » Rudin. Msc. de la Bibl. de Bâle. Cherlerus, *Epitaphia*. Ibid.

des rapports familiers avec lui, comme il nous l'apprend dans un écrit composé vingt ans plus tard, et empreint de l'amertume d'une amitié brisée sans retour : « J'ai vécu sept à huit jours au plus dans ta maison à Strasbourg. Une dame française de noble naissance, Mademoiselle Du Verger, ayant désiré s'y établir avec son fils et un serviteur de ce dernier, et ton logis se trouvant insuffisant, tu me prias, avec toutes sortes d'égards, de leur céder la place, et j'accédai à ton désir, après t'avoir payé ma dépense... Plus tard un de mes compatriotes, Jean Chevant, attaché à ton service, étant tombé malade, je fus appelé par les tiens auprès de lui, et le soignai jusqu'à sa mort, vivant de ton pain, environ sept autres jours. Depuis je n'ai jamais mis à contribution ton hospitalité » (1). Pendant le séjour de Calvin à Ratisbonne, alors que la peste sévissait à Strasbourg, Castalion prodigua, au péril de ses jours, les soins les plus empressés à deux amis du réformateur, Malherbe et le jeune Louis de Richebourg (2). Il leur céda même sa chambre et son lit avec l'agrément de son hôte. « Ces choses, dit-il, se passèrent dans les années 1540 et 1541. J'en prends à témoins tous ceux qui m'ont connu alors à Strasbourg, Antoine Calvin ton frère, ainsi que Nicolas Parent et Enard Pichon, aujourd'hui ministres dans le Comté de Neuchâtel. » Calvin ne se montra pas insensible à ces témoignages de dévouement : deux lettres écrites par lui de Ratisbonne à Nicolas Parent, diacre de l'Eglise française, contiennent d'affectueuses salutations pour Castalion (3).

Tels furent les premiers rapports de deux hommes qui, dévoués à la même cause et réunis d'abord sous un même drapeau, devaient successivement s'aimer, se combattre, se haïr, et offrir un triste exemple de la fragilité des affections, même entre les meilleurs : l'un doué d'un génie impérieux et

(1) « Postea tuus convictor nunquam fui. » *Defensio translationum,* etc. Bâle, 1562, p. 27.
(2) *Ibid.*, p. 28. Voir la belle lettre de Calvin à M. de Richebourg : *Récits du XVIe siècle,* p. 419 et suiv.
(3) « Saluta mihi amicissime Sebastianum, Enardum et alios omnes. » Lettre du 14 décembre 1540. *Calvin's Letters,* t. I, p. 221 et 225.

austère, fait pour régner dans la sphère de la pensée comme dans celle de l'action, et subordonnant tout aux persuasions inflexibles qu'il avait puisées dans l'étude de la sainte Parole; l'autre d'un génie moins haut, inquiet et timide jusqu'en ses hardiesses, plus enclin à goûter les fruits d'une piété mystique et comtemplative qu'à se jeter dans la mêlée du siècle; capable cependant de lutter et de souffrir pour les libres croyances qu'il nourrissait dans le secret de son cœur, et qui différaient sur quelques points des symboles réformés. Tout parut unir d'abord le réformateur et celui qui semblait un de ses disciples. Le savoir de Castalion, la pureté de son caractère, sa piété exempte de tout formalisme, en faisaient un auxiliaire précieux pour Calvin, qui n'hésita point à le recommander aux magistrats de Genève, lorsque, rappelé par les suffrages du peuple qui l'avait banni trois ans auparavant, il rentra, en septembre 1541, dans la ville dont il allait faire le séminaire glorieux et la forteresse invincible de la Réforme. Castalion écrivait en latin avec élégance; il savait le grec et l'hébreu. Nul n'était plus propre que lui à occuper la chaire de Mathurin Cordier dans ce Collège de Rive ou se formait la jeunesse de Genève (1). Il y remplit durant plusieurs années les fonctions de régent qu'il unit à celles de prédicateur, sans porter toutefois le titre de ministre (2). Ses idées particulières sur quelques points du Symbole des apôtres et sur le Cantique des Cantiques l'avaient-elles rendu déjà suspect à Calvin? Il est permis de le croire. Il n'en rendit pas moins d'utiles services à l'école de Genève par son enseignement et par la publication des *Dialogues Sacrés* où, sous une forme élégante, il traçait en latin à l'usage des écoliers des modèles de conversation classique qui ne furent éclipsés que par les *Colloques* de Mathurin Cordier (3). Après Lefèvre d'Etaples et Robert

(1) *Notice sur le Collége de Rive*, p. 13 et 14. La nomination de Castalion ne fut définitive qu'en 1542.

(2) C'est ainsi qu'il allait prêcher quelquefois à Vandœuvres, paroisse des champs alors sans pasteur.

(3) *Dialogi de Sacris litteris excerpti ad linguam moresque puerilis ætatis for-*

Olivetan, il s'essayait aussi à traduire le Nouveau Testament en français. Enfin, dans une circonstance critique, il s'offrit spontanément à soigner les pestiférés de l'hôpital de Genève, alors qu'une regrettable hésitation se manifestait parmi les ministres (1). Deux d'entre eux, Pierre Blanchet et Louis de Geniston, obéissant aux plus nobles inspirations, firent, il est vrai, le sacrifice de leur vie. Castalion fut-il moins résolu? Recula-t-il devant l'épreuve suprême? Malgré l'affirmation de l'annaliste contemporain Michel Roset, nous croyons qu'il demeura sans reproche. Les registres qui mentionnent sa courageuse proposition ne mentionnent pas son refus. L'homme qui s'était si noblement dévoué à Strasbourg ne pouvait se renier lui-même à Genève! (2)

Les démêlés de Castalion avec Calvin eurent une autre source, et ses torts, s'il en eut, furent de ceux qu'amnistierait notre siècle, peu porté aux vertus comme aux croyances extrêmes. En un temps de concentration et de forte discipline religieuse qui réprimait au sein du peuple réformé tout écart du sens individuel, Castalion professait des opinions indépendantes. Dans ses études solitaires, il écoutait avec une égale déférence le sentiment intérieur dont la voix peut égarer quelquefois le fidèle, et le témoignage infaillible des Saints-Ecrits. Dans le débat chaque jour plus ardent entre le catholicisme et la Réforme, il rêvait enfin une théologie moyenne qui atténùait sur quelques points les aspérités du dogme calviniste, mais qui risquait d'affaiblir son action sur les âmes en lui ôtant ce qui fait son mystérieux ascendant, sa tragique grandeur. Calvin était trop clairvoyant pour ne pas discerner sous les réserves prudentes et les

mandos, etc. ... J'ai sous les yeux l'édition de Bâle, 1545, avec la dédicace à Mathurin Cordier. Cet ouvrage fut très-souvent réimprimé du vivant de l'auteur. La première édition est de 1543.

(1) Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 157. Registres du conseil, 8 mai 1543.

(2) Je n'hésite pas à faire sur ce point amende honorable à Castalion. L'accusation contenue dans une note des *Lettres françaises de Calvin*, t. I, p. 69, ne me semble pas justifiée. Je n'en veux pour preuve que le silence de Calvin et de Bèze, qui, dans leurs attaques contre Castalion, n'auraient pas manqué de joindre cette accusation à tant d'autres, si elle eût eu quelque fondement.

formules tempérées de Castalion la première apparition de cet individualisme religieux qu'il combattit sans relâche, et non sans excès. Les premiers dissentiments éclatèrent à l'occasion de la traduction française du Nouveau Testament que préparait Castalion. Elle ne brillait, il est vrai, ni par la correction, ni par l'élégance; un juge sévère y pouvait relever de nombreuses taches. Calvin n'y manqua pas. Il n'est que juste de le laisser ici parler lui-même. « Castalion est venu me trouver, me demandant si j'étais opposé à la publication de son Nouveau Testament français. J'ai répondu qu'il avait besoin de beaucoup de corrections, et je lui en ai indiqué plusieurs dans les chapitres qu'il m'avait remis comme spécimen... Il s'est retiré tout triste. Il se croit un fidèle interprète et, dans sa manie d'innover sans cesse, il dénature plus d'un passage. Je n'en citerai qu'un exemple. A l'endroit où il est dit : L'*esprit de Dieu qui habite en nous*, il a mis : *qui hante en nous*, quoique ce dernier mot ait une bien autre signification en français. Cette seule bévue suffirait à déshonorer un livre. Je dévore en silence de pareilles inepties » (1).

Dans une autre circonstance, Castalion fournit à Calvin un motif trop réel de mécontentement et de plainte. La réforme accomplie dans le culte et les institutions de Genève s'opérait plus lentement dans les mœurs. Aux désordres de l'ancienne Eglise Calvin voulait opposer les vertus de l'Eglise nouvelle, et la réalisation pratique de sa belle devise : *Post tenebras lux!* Mais il avait à lutter contre une corruption invétérée et des abus sans cesse renaissants pour créer un peuple nouveau. Ses collègues dans le ministère évangélique choisis à la hâte, au lendemain d'une révolution, n'étaient pas tous à la hauteur de leur mandat. Deux d'entre eux, Henri de La Mare et Champereau, déposés plus tard, encouraient de justes censures par le déréglement de leur vie (2). Castalion, qui sollicitait

(1) « Ego tamen tales ineptias tacitus devoro. » Calvinus Vireto, 3 idus sept. 1542. Msc. de Gotha. *Calvin's Letters*, t. I, p. 351.

(2) *Chronique de Roset*, liv. V, ch. II et III. Archives de Genève.

vainement le titre de ministre et se le voyait refusé pour ses seules opinions (1), s'en vengea par une sortie aussi inconvenante qu'injuste. Laissons encore parler Calvin : « Notre ami Sébastien s'est déchaîné contre nous avec une violence inouïe. Soixante personnes environ assistaient à la congrégation d'hier. On traitait ce passage : *Se montrant de vrais ministres en toute charité*, etc.. Il en a tiré une perpétuelle antithèse entre notre conduite et celle du Christ : Paul, a-t-il dit, fut un serviteur du Seigneur; nous ne servons que nous-mêmes; il supporta tout, nous ne supportons rien; il veilla pour l'édification de l'Eglise, nous ne veillons qu'au jeu; il fut sobre, nous sommes intempérants; il fut la victime des séditions populaires, nous les fomentons à plaisir; il fut chaste, nous sommes dissolus; il fut mis en prison, nous y mettons ceux qui nous injurient; il supporta la persécution, nous l'exerçons sur les innocents!... Bref, son discours n'a été d'un bout à l'autre qu'une amère invective. Je me suis tu pour ne pas augmenter le scandale en présence de tant d'étrangers; mais j'ai dû porter plainte aux Syndics » (2). Après une telle incartade, Castalion pouvait difficilement prolonger son séjour à Genève. Les lettres de Calvin achèveront de nous initier aux sentiments du réformateur à son égard.

« Sébastien se rend à Lausanne avec nos lettres. Plût à Dieu qu'il comprît mieux ses propres intérêts, ou que nous pussions nous-mêmes lui être utiles sans nuire à l'Eglise! Nous avions obtenu que sa place de régent lui fût conservée; mais il n'a pas voulu la garder à moins qu'on n'augmentât son traitement. Le Conseil a refusé. Il me paraissait préférable de taire le motif pour lequel il n'a point été admis au ministère ou du moins de ne l'indiquer qu'à demi, afin de prévenir

(1) « Calvin représente au Conseil qu'il (Castalion) est fort propre à l'emploi de régent, mais non à celui de ministre, à cause de certaines opinions particulières qu'il a. » Registres du Conseil, janvier 1544.

(2) « Quid quæris amplius? Fuit omnino sanguinaria oratio. Tacui in præsentia ne accenderetur coram tot extraneis major contentio, sed apud syndicos conquestus sum. » Calvinus Farello, 30 maii 1544. Msc. de Genève.

tout soupçon fâcheux et de laisser intacte la considération dont il jouit. Tout mon désir était de le ménager, au risque d'encourir le blâme de plusieurs, s'il y eût consenti. Sur sa demande, l'affaire a été portée au Conseil et débattue sans aucune aigreur. Son sort m'inspire une véritable pitié. Je crains qu'il ne trouve point ce qu'il cherche à Lausanne auprès de vous. Faites pour lui tout ce que vous pourrez, quelque jugement qu'il porte sur moi. Il m'accuse, je le sais, de vouloir dominer. Qu'il soit en cela juste ou non à mon égard, Dieu est mon juge! Je crois ne lui avoir donné aucun motif d'élever une telle accusation contre moi; il ne m'en a fourni que trop de blâmer en lui un esprit d'ambition et de vaines disputes... J'aime son savoir, ses talents; je voudrais seulement qu'il y joignît un jugement plus sain; qu'il abdiquât surtout cette prudence calculée et cette confiance excessive qu'il puise dans la conception de je ne sais quelle doctrine moyenne dont il poursuit la chimère » (1).

Ce dernier trait nous révèle mieux que tout débat sur tel ou tel point particulier, la gravité du dissentiment entre Calvin et Castalion. Pour l'un la Réforme était un fait accompli, une révolution qui avait dit son dernier mot, et tracé dans ses formules inflexibles les limites que l'esprit humain ne devait plus franchir. Pour l'autre, la Réforme était une rénovation à peine commencée, qui devait abolir toute servitude spirituelle, enfanter de libres croyants, et concilier la variété des interprétations dans l'unité de l'esprit. Entre deux conceptions aussi opposées, l'accord était difficile. Pour le moment le débat semblait circonscrit. Il s'agissait d'un article particulier du Symbole des apôtres, la descente du Christ aux enfers, mystère consolant, s'il prolongeait l'œuvre rédemptrice au delà des courtes limites de la destinée terrestre, mais où l'esprit rigide des réformateurs ne voyait que le sceau de l'humiliation vo-

(1) « Faveo ingenio et doctrinæ. Tantum vellem illud conjunctum esse cum meliore judicio; hanc prudentiam temperatam et illam immodicam confidentiam quam ex falsa doctrinæ modicæ persuasione concepit ex animo ejus penitus revulsam. » Calvinus Vireto. (Février et mars 1545.) Msc. de Genève.

lontaire du Christ réprouvé pour les péchés des hommes. Castalion ne contestait pas ce qu'il y a de profond et de religieux dans cette doctrine, mais il croyait pouvoir interpréter autrement l'angoisse de l'agonie divine et la plainte suprême du Rédempteur : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (1) Sur un autre point, il s'élevait contre une tradition révérée, en reléguant au nombre des écrits profanes ce Cantique de Salomon où l'Eglise n'a vu, sous le voile des allégories, que l'expression de son union mystique avec le Christ (2). A l'objection qui lui était faite du péril de livrer la Réforme naissante à la diversité des interprétations, il répondait qu'il ne pouvait admettre comme article de foi ce que sa conscience lui interdisait de croire (3). L'Eglise de Genève pouvait-elle de son côté recevoir au nombre de ses ministres un homme qui, sur plusieurs points, s'écartait des doctrines qu'elle professait elle-même, qui reconnaissait dans le sentiment intérieur une autorité plus haute que celle de la Parole révélée? Calvin et ses collègues furent unanimes dans leur refus, tempéré par les égards de l'amitié. Muni des attestations les plus honorables, rédigées par Calvin lui-même, Castalion quitta Genève, sans doute au mois de juin 1545, pour se rendre à Lausanne et bientôt après à Bâle.

La ville d'Erasme et d'Œcolampade qui, depuis les commencements du siècle, avait reçu tant de bannis religieux, vu sortir de ses presses tant de beaux écrits, et s'asseoir dans ses écoles tant d'hommes éminents par leur savoir et leur piété, ne pouvait être inhospitalière à Castalion. Victorieuse presque sans combats, dans cette métropole du Rhin, la Réforme

(1) « Quin pia esset ac sancta doctrina non negabat; De eo tantum erat controversia num sic intelligendus esset hic locus. » Déclaration des ministres de Genève, signée par Calvin.

(2) « De Cantico... existimat lascivum et obscœnum esse carmen quo Solomo impudicos suos amores descripserit. » *Ibidem.* Voir également les Registres du Conseil, 28 janvier 1544. « Sur ce que M. Calvin et M. Bastien Chatillon entr'eux sont en dubie sur l'approbation du livre de Salomon, lequel M. Calvin approuve saint, et ledit Bastien le répudie, disant que quand il fit le chapitre VII, il étoit en folie et conduit par mondanité et non par le Saint-Esprit. »

(3) « Respondit nolle se recipere quod præstare nisi repugnante conscientia non posset. » Déclaration déjà citée.

y avait trouvé de sages ministres, des interprètes non moins conciliants que fidèles dans Simon Grynée, Oswald Myconius et Sulcer. Unis à Calvin par une fraternelle amitié, et sachant admirer sa foi, honorer son génie sans épouser ses préventions ou partager ses ressentiments, ces pieux docteurs accueillaient avec bienveillance les réfugiés de toute nation qui, demandant un asile à la vieille cité pour se vouer aux travaux de l'esprit, alimentaient ses presses libres dont l'influence s'étendait aux plus lointaines contrées. En s'éloignant de Genève, Castalion avait sacrifié à l'indépendance de ses convictions de précieux avantages. Il avait renoué pour ainsi dire un pacte avec la pauvreté qui avait été la dure compagne de sa jeunesse, qui demeura l'austère inspiratrice de sa vie. Bien que reçu avec faveur à Bâle, il n'y trouva que plus tard un emploi digne de ses talents, une chaire de professeur de grec à l'Académie. Avant de l'obtenir, il passa bien des années enseveli en d'obscurs travaux qui rémunéraient à peine ses veilles. Ce ne fut pas pour lui un motif de découragement ou de plainte. Son activité littéraire est attestée par une touchante lettre au célèbre réfugié italien, Celio Secondo Curione, alors directeur du collége de Lausanne. « Mes affaires vont assez bien, grâces à Dieu ; je traduis la Bible en latin ; j'espère publier avant les nones prochaines les livres de Moïse. La traduction des Oracles Sibyllins est depuis longtemps achevée ; le livre est sous presse. Si la divine Providence, qui m'a toujours protégé, continue de m'assister, comme j'en ai l'espérance, et de m'accorder ce qui est juste et bon, je continuerai de travailler à sa gloire et au bien de mes frères. Je vous envoie un petit volume, moitié grec et latin, qui vous paraîtra bien peu de chose ; mais ce sont les présents qui conviennent à ma petitesse, et je sais que vous prenez en bonne part tout ce qui vient de moi. Je vous aurais envoyé mon Jonas, si j'avais pu l'arracher à Oporin. Je n'ai qu'une prière à vous adresser, c'est qu'en me lisant ou en me donnant à lire à vos amis auxquels je voudrais plaire plus qu'à moi-même

(mais à Dieu soit gloire, seul digne de nos hommages!) vous releviez dans mon livre tout ce qui, rappelant la Savoie où je suis né, pourra vous paraître incorrect ou inélégant; je me hâterai de le corriger. Vous ne pouvez me rendre un service plus agréable » (1). Les travaux de Castalion lui valurent un renom honorable, sans lui procurer les ressources nécessaires à l'entretien de sa nombreuse famille. Retiré dans le faubourg de Saint-Alban à l'extrémité de la ville, il cherchait dans la culture d'un jardin attenant à sa maison délabrée, dans la pêche du bois flottant sur le Rhin, un complément de ressources dont ses adversaires firent plus tard un thème d'accusations contre lui. « Que de fois, dit le poëte Cherler qui l'avait connu, il fut réduit à jeûner avec ses enfants sur un sol avare! Pour se réchauffer dans les brumes de l'hiver et cuire de chétifs aliments, on le vit harponner au passage les bois entraînés par le fleuve débordé. Il ne rougit pas de tendre un filet sous les eaux, de conduire une charrue de ses propres mains, pour nourrir une épouse chérie, des enfants tendrement aimés, et adoucir à ce prix les rigueurs de sa destinée » (2). Il ne put pas même attendrir ceux qu'en de meilleurs jours il avait eu pour amis; méconnu jusque dans la pauvreté qu'il supporta sans se plaindre, et qui demeure un de ses titres les plus touchants aux yeux de la postérité!

C'est à l'homme qui porta si douloureusement le poids du jour à une époque tourmentée, que, par une glorieuse compensation, échut le privilége de formuler, le premier, une grande pensée incomprise de son temps, mais devenue un des plus précieux apanages du nôtre. Au milieu de ses études sur les historiens grecs, et des essais de poésie sacrée par lesquels il rivalisait heureusement avec Vida et Flami-

(1) « Si quid sabaudicum, id est male cultum, aut parum aptum et latinum videbitur, id mihi significandum cures, ut caveam. Hæc mihi res futura est gratissima. » Seb. Castalio Curioni, 22 martii [1546]. *Opera Olympiæ moratæ*, édit. de 1580, p. 317, 318.

(2) « Ut charam uxorem posset sobolemque tenellam
Hinc alere et sortis damna levare suæ. »
(Cherleri *Epitaphia*.)

nio (1), Castalion avait repris ses travaux sur la Bible dont il préparait une édition latine pour Oporin, et l'œuvre touchait à son terme (2). Selon l'usage, il dédia son livre à un grand du siècle. Il en fit hommage au jeune roi d'Angleterre, à ce pieux Edouard VI, qui montrait sur le trône une sagesse précoce, et qui révoquant les farouches proscriptions d'Henri VIII, accueillait Bucer, Ochino, Pierre Martyr, et ouvrait ses Etats à tous les bannis religieux du continent. Ce spectacle n'était pas sans grandeur (3). Il contrastait, on doit l'avouer, avec l'intolérance de l'Allemagne repoussant de ses ports de pauvres réfugiés flamands et wallons, avec les cruelles persécutions exercées contre les anabaptistes suisses, avec le décret de bannissement prononcé à Genève, pour quelques doutes sur la prédestination, contre l'ex-carme Bolsec, qui mériterait une place parmi les précurseurs de la tolérance, s'il ne s'était déshonoré plus tard par un livre rempli de tristes injures et d'abjectes calomnies contre Calvin. La Réforme, en imitant dans ses rigueurs l'Eglise dont elle s'était séparée avec tant d'éclat, en invoquant le bras séculier pour la répression de l'hérésie, était-elle fidèle à l'esprit de l'Evangile qu'elle prétendait remettre en honneur? Ne méconnaissait-elle pas la nature de la vérité religieuse qui répudie toute violence, se propage par la persuasion, et ne veut que de libres hommages? Castalion se posa cette question, et dans ses méditations solitaires, il entrevit la tolérance, cette loi des temps nouveaux. La préface de la Bible latine de 1551 est plus qu'une préface; c'est l'éloquent exposé de ses vues trois ans avant la publication du livre *de Hæreticis*, qui devait avoir un si grand retentissement. Il y a dans les fragments que nous allons citer une

(1) *Odæ in Psalmos et duo Mosis Carmina.* Basileæ, 1550. Le même volume réunit les essais de Flaminio et ceux de Castalion.

(2) *Biblia interprete Sebastiano Castalione.* Basileæ, 1551. J'ai sous les yeux un exemplaire très-rare, emprunté à la belle bibliothèque de M. Henri Lutteroth. Il n'entre pas dans mon plan de relever les mérites d'une traduction qui, malgré quelques expressions trop cicéroniennes, a été louée des meilleurs juges.

(3) Il inspira de beaux vers à Th. de Bèze dans son *Epître dédicatoire des Psaumes. Bull.* I, p. 98.

généreuse revendication des droits de la conscience opprimée durant tant de siècles. L'auteur, repassant les annales de l'Église, y cherche vainement la paix promise aux disciples du Christ : « Cette paix, la trouverai-je, du moins de nos jours, parmi les princes des lettres et les magistrats des peuples ? Mais, hélas ! ce ne sont que controverses que des siècles de durée n'ont pu apaiser, et qui n'aboutissent qu'à l'effusion du sang innocent ! Où trouver aujourd'hui quelqu'un qui doute de son jugement, et qui hésite à condamner son frère ? La haine et l'injure, voilà notre lot ! Non contents de rendre le mal pour le mal, nous rendons le mal pour le bien. Si quelqu'un diffère de nous sur quelque point de la religion, nous le condamnons sans pitié, nous le poursuivons de la plume et de l'épée jusqu'aux extrémités de l'univers, nous appelons à notre aide l'eau, le fer et le feu pour le retrancher de ce monde. Nous déclarons bien haut, il est vrai, qu'il nous est interdit de porter la main sur un de nos frères ; mais nous le livrons à Pilate, et si Pilate l'absout, nous l'accusons de n'être point ami de César ! (1) Et c'est au nom du Christ que nous faisons ces choses, couvrant ainsi de la peau de l'agneau la férocité du loup ! O temps ! ô hommes ! nous versons le sang par amour pour le Christ qui s'immola pour notre salut ! Nous extirpons l'ivraie par amour pour le Christ qui, de peur d'arracher le bon grain, voulut épargner l'ivraie jusqu'au jour de la moisson !... Mais qui sommes-nous pour condamner nos frères et les tenir en mépris ? Chacun répondra pour son propre compte devant le tribunal de Dieu. Celui qui condamne sera condamné à son tour. La mesure que nous appliquons aux autres nous sera appliquée à nous-mêmes. »

Ce n'est pas avec moins de force que Castalion proclame la distinction alors si nouvelle entre le croyant et le citoyen, entre les crimes que la loi punit, et les erreurs dont Dieu seul est juge : « Quoi de plus absurde, s'écrie-t-il, que de vouloir

(1) « Pilato tradimus, et si hunc dimittat, amicum esse Cæsaris negamus. » P. 4.

faire avec des armes charnelles une guerre toute spirituelle ! Nos ennemis sont nos vices contre lesquels nous devons lutter avec la vertu, pour vaincre le mal par le bien, l'ignorance par le savoir, la colère par la patience, l'orgueil par l'humilité, l'hypocrisie enfin par la religion pure qui peut seule plaire à Dieu. Voilà les armes du chrétien, celles qui lui donneront la victoire, sans qu'il soit besoin d'ériger le bourreau en docteur !... (1) Je ne parle ici que des choses de la religion, non des crimes ordinaires, tels que l'homicide, l'adultère, le vol, le faux témoignage, dont Dieu a commandé la punition et dont le châtiment est nécessaire à la sécurité des gens de bien, si l'on ne veut les laisser égorger dans leur lit, comme cela n'arrive que trop en nos tristes jours. Il n'est pas à craindre, en effet, que le magistrat, institué pour la protection des bons, mette à mort l'innocent pour le coupable et amnistie le meurtrier. Mais il en est tout autrement dans les choses qui touchent à la connaissance de la religion. Les vérités qu'elle annonce sont mystérieuses de leur nature; elles s'enveloppent de voiles; après plus de mille ans, elles sont encore l'objet de controverses sans fin pour lesquelles le sang ne cessera de couler sur la terre si la charité n'éclaire les esprits et ne dit le dernier mot. N'est-ce pas un motif de douter de la science dont nous sommes si fiers, de peur de crucifier une seconde fois le Juste entre deux brigands justement condamnés? (2) Puisque nous vivons en paix avec les Turcs et les Juifs, dont les uns méconnaissent et les autres haïssent le Christ; que nous tolérons les médisants, les superbes, les envieux, les avares, les impudiques; que nous entretenons même des relations familières avec des hommes souillés de quelqu'un de ces vices qui sont le triste apanage de notre nature, devons-nous refuser leur part d'air et de vie à ceux qui confessent avec nous le nom du Christ, qui ne font de mal à per-

(1) « Hæc sunt vera christianæ religionis et vere victricia arma, non ut carnifici mandetur provincia doctoris... » P. 5.

(2) « Ne inter latrones (quos merito crucifigimus) etiam Christum immerito crucifigamus. » P. 6.

sonne, et qui préfèrent mourir que dire ou faire quoi que ce soit de contraire à leur conscience? Ah! de tels hommes ne sauraient être un péril pour personne! Celui, en effet, qui aime mieux faire le sacrifice de sa vie que de dire ce qu'il ne pense pas, par crainte du péché auquel on veut le contraindre, celui-là ne se laissera jamais corrompre par or ni argent. Nul ne se montrera plus soumis aux magistrats, plus obéissant aux princes que celui qui craint Dieu et demeure fidèle en tout ce qu'il sait, car sa conscience lui prescrit d'obéir aux justes aussi bien qu'aux injustes, revêtus d'autorité, et c'est à l'école de Dieu même, du Dieu vivant et éternel, qu'il a appris ce devoir! » (1)

A ces considérations si élevées, s'ajoute, sous la plume de Castalion, un motif suprême en faveur de la tolérance : ce qu'il y a d'irréparable dans le châtiment : « Que d'hommes se sont repentis d'avoir prononcé une sentence capitale au lieu de suspendre leur jugement! Etre moins prompt à la colère qu'à la clémence, c'est imiter Dieu lui-même qui, nous sachant coupables, diffère cependant sa sentence pour nous donner le temps d'amender notre vie. Celui qui tue ne laisse aucune place au repentir! (2) Mais nul ne se repentit jamais d'avoir été miséricordieux, patient, débonnaire; de s'être abstenu de tout jugement téméraire et de toute cruauté. L'une de ces deux voies est sûre, l'autre est pleine de périls; insensé celui qui, le sachant et le voulant, se précipite dans l'abîme auquel elle conduit!...

« Telles sont, ô roi! les considérations que j'ose vous présenter, non comme un prophète ou comme un envoyé de Dieu, mais comme un homme que rien ne distingue entre ses frères, qui hait les disputes et les discordes, et qui fait consister la religion bien plus en œuvres de charité et de piété intérieure qu'en vaines questions. Je ne dis rien, je ne sais, que

(1) « Nullos esse principibus et magistratibus obedientiores quam eos qui simpliciter Deum metuunt et in eo quod sciunt fideles sese præstant, etc... » *Ibid.*
(2) « Qui enim continuo necat, nullum relinquit pœnitentiæ locum. » *Ibid.*

d'autres n'aient déjà dit avant moi. Mais il est bon que ce qui est juste et vrai soit souvent répété par un grand nombre de bouches avant de devenir une loi. Recevez donc, ô roi ! cet humble travail avec bonté. Si vous en avez le loisir et le goût (et comment ne l'auriez-vous pas?) lisez les saintes lettres avec un esprit pieux et docile, et préparez-vous à régner comme un homme qui doit mourir et rendre compte de son administration à Dieu. Qu'il vous donne la clémence de Moïse, la piété de David, la sagesse de Salomon. Tel est mon vœu ! »

Je ne sais si le lecteur de ces pages, traduites pour la première fois en français, partagera l'impression que je ressens moi-même en les transcrivant. La préface de Castalion m'en rappelle une autre que la juste admiration des siècles a rangée parmi les monuments les plus révérés de l'éloquence et du génie. Quelle plus généreuse inspiration que celle qui dicta à Calvin la dédicace de l'*Institution chrétienne* à François Ier, cet appel à la clémence d'un monarque persécuteur envers des sujets dont le seul crime était de répudier des superstitions séculaires et de professer le culte en esprit! Mais Calvin, en plaidant la cause de ses frères avec un éclat de langage inconnu avant lui, ne revendiqua que les droits de la vérité, car à ses yeux l'erreur était un crime digne de mort, et par là il consacra le martyre de la vérité elle-même. Castalion fait un pas de plus : il demande aux princes et aux magistrats le respect des droits de la conscience, même égarée ; l'impunité pour l'erreur, en renvoyant l'homme au seul juge des controverses humaines, à celui dont le jugement ne peut faillir, car il sonde les cœurs et les reins, à Dieu lui-même. Par là, Castalion inaugurait, à son insu peut-être, un âge nouveau. Sur le seuil d'un avenir qui n'a pas même aujourd'hui tenu toutes ses promesses, il proclamait la tolérance à laquelle un procès, qui demeure pour la Réforme une ineffaçable tache, allait donner une triste opportunité.

JULES BONNET.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE HÉROÏNE PROTESTANTE

BLANCHE GAMOND

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

1686-1687

(Fin.)

V. NOUVELLES ÉPREUVES.

Quelque temps après, on nous vint dire de nous apprêter, que nous devions partir dans trois jours pour aller en Amérique (1). «Et quand vous serez sur la mer, [nous dit-on], on vous faira passer sur une planche fort étroite et ensuite on vous jettera dans la mer, afin de faire perdre la race des huguenots et de [se] défaire de vous.» Je leur dis : « Cella n'importe que les poissons mangent mon corps ou les vers de la terre; cella m'est une même chose, puisqu'un jour il faut que la mer rende les corps morts. » (2)

Quand on nous eut laissées seules, Susanne, de Montélimard, dit : « Nous nous devrions sauver par cette fenêtre. Il faut rompre les fers, » dit-elle. Je luy dis : « Cella est si bas et nous sommes si

(1) La déportation en Amérique était une peine d'invention toute récente, très-habilement calculée pour vaincre la constance des protestants auprès desquels tous les autres moyens d'intimidation avaient échoué. « Il est certain, dit Benoît, que cet expédient fit peur à bien des gens que les autres supplices n'ébranloient pas. Un grand nombre de personnes qui avoient souffert le pillage de leurs biens, la démolition de leurs maisons, la veille, les coups, les cachots les plus noirs et les plus puans, perdirent courage à la vue des vaisseaux qui les devoient transporter. » *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 973. — Jurieu, de son côté, constate aussi l'effroi que causait aux malheureux réformés la perspective de se voir déporter dans le Nouveau-Monde : « Pendant qu'on demeure dans son pays, on supporte les travaux de la fuite, le séjour dans les bois, la faim, la soif, la prison et les galères, dans l'espérance d'un changement. Mais voir arracher de son sein ses entrailles ou la moitié de soi-même, une femme, un mari, des enfants traînés cruellement dans un autre monde, exposés à la fureur de la mer, aux périls d'une longue navigation, et, au bout de tout cela, une cruelle servitude sur des bords barbares ou inconnus, où l'on vit sans communication avec les siens, sans consolation, et dans les duretés de la plus triste servitude, c'est là un nouveau genre de supplice qui pousse à bout la patience la plus ferme. » *XVIe Lettre pastorale*, p. 32.

(2) Apoc. XX, 13.

hautes que nous nous tuerions ou nous nous estropierions, et ensuite nous serions reprises et nous serions plus maltraitées. Si je suis reprise et qu'on me donne les étrivières de la manière que je les ay receues, je ne m'en relèveray jamais; ainsi je cherche ma mort, tellement que j'aime mieux aller en Amérique; Dieu nous en délivrera comme il a fait de La Rapine. » Elle me dit : « Si on avoit fait à moy ce qu'on a fait à vous, je serois morte. Mais enfin, on nous fait mourir de faim, et de plus on nous doit bientôt mener en Amérique; et comme nous sommes malades, nous tomberons toujours plus mal, et on nous jettera dans la mer que nous ne serons pas à demi-mortes. Nous pourrions passer par cette fenêtre. Il semble que nous méprisions les moyens que Dieu nous fournit; pour moy, je suis dans le dessein que nous passions par là. » Enfin on coupa un linceul, et, après en avoir fait des bandes, on les noua et cousut ensemble, et on attacha une pierre à un fillet (fil) pour prendre la mesure de la hauteur de la fenêtre; elle étoit fermée à clef, avec un cadenat, lequel on ouvrit par artifice. Et comme nous étions au quatrième étage, les bandes furent trop courtes, il fallut qu'on y ajoutât deux linceuls jusques à ce qu'il touchât terre; il étoit attaché au poutre du couvert, qui tenoit les toicts. Après quoy je mis la tête à la fenêtre, puis je dis à mes chères sœurs : « Hélas ! nous nous tuerons, car cella me fait frayeur de regarder en bas, de tant qu'il est profond. »

Mais enfin, quand il vint sur les dix heures du soir, on sonna la cloche de l'hôpital environ demi-heure, ce qui n'étoit pas de coutume. Et quand nous demandions ce que c'étoit, on nous disoit : « C'est des voleurs qui sont entrés du jardin dans la cuisine pour voler l'hôpital. » Les autres venoient nous dire : « C'est tout autrement; c'est qu'on nous veut brûler, et on a mis le feu dans l'hôpital. » Ce papiste n'eut pas achevé de dire qu'il en monta un autre, qui s'écrioit : « Nous sommes tous perdus, on nous veut tous brûler. » En effet, l'un couroit à la chambre de M. Genest, les autres vers les valets pour les éveiller; ce n'étoit que larmes dans l'hôpital. Dans ces grands dangers que nous étions d'être brûlées, une papiste nous vint dire « que cella n'étoit rien pour ce soir, nous dit-elle; mais un autre soir, au premier sommeil, on nous surprendra afin de nous brûler. » C'étoit le 1er septembre 1687 que nous eûmes cette grande allarme (1).

(1) Il y a dans la date ici indiquée une méprise du copiste, le jour suivant étant désigné plus loin comme le 6 septembre.

Ce même soir, quand notre garde fut endormie, nous tâchâmes d'aller à la fenêtre à pieds nuds, car nous appréhendions que le prêtre, qui étoit couché dans une chambre qui étoit au-dessous de la nôtre, ne nous entendît marcher; c'est pourquoy nous allions doucement et à pieds nuds. La première qui sortit fut Susanne, de Montélimard en Dauphiné, et mademoiselle Terrasson, de Dye en Dauphiné, [la suivit], ensuite moy et mademoiselle Anne Dumasse, de la Salle en Languedoc. Quand j'eus sorti [de] la fenêtre et que je commençay à tenir le drap, mes forces me faillirent, et j'entendois craqueter mes os de mes bras. De plus, ma juppe tenoit à un clou de la fenêtre; il me fallut soutenir d'un bras et y porter ma main pour défaire ma juppe. Je ne me sentis plus de force ny de courage; je m'écriois : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit ! » Et après, je pris le drap avec les dents. Je me soutenois par les dents, et de rechef, je pris le drap avec mes deux mains, et les ayant jointes ensemble, je me laissois aller en bas; en sorte que je tombai du quatrième étage sur des pierres de taille, et je dis : « Mon Dieu, miséricorde! je suis morte ou estropiée pour ma vie ! »

Mes très-chères sœurs qui m'attendoient, il y en eut deux qui me changèrent de place en me disant : « Où vous êtes-vous fait mal? » Je leur dis : « Partout, puisque Dieu le veut; mais, de plus, j'ay la cuisse rompue ou défaite. Je vous prie, attachez-la-moy de mon tablier. » Et ainsi je portois ma cuisse, et de l'autre main je pris mes deux sœurs, et elles m'aidèrent à marcher. Je fis 60 ou 70 pas de chemin; mais quand nous feumes à la porte du faubourg de Valence, nous la trouvâmes fermée. On m'aida à monter la muraille; mais quand je fus dessus [et que] je vis que j'étois si haute, et que cella étoit si bas, je dis à mes trois chères sœurs : « Cecy est un second précipice; je n'ay pas courage de descendre là-bas. Laissez-moy, allez-vous-en. » Elles me descendirent de la muraille et me laissèrent là, puis elles tâchèrent de descendre avec beaucoup de peine. Un moment après, Mademoiselle Dumasse vint me crier derrière la muraille : « Nous nous en allons; nous vous regrettons extrêmement, et vous laissons avec regret. Dieu vous veuille préserver de la main de nos ennemis ! Je vous souhaite toutte sorte de bénédictions et de prospérité; je vous prie aussy de me donner votre bénédiction. » Je luy dis : « Qui suis-je, moy, pour vous donner ma bénédiction? mais je vous la souhaite de la part de Dieu. Je le prie ardemment qu'il vous veuille conduire en touttes vos voyes; et je vous conjure de vous en aller au plutôt, car il n'y a que trop de moy qui sois exposée à être reprise. »

Ainsi, je restai toutte seule au chemin, mais non pas sans de cruelles et violentes douleurs que je sentois, dont je n'avois pas un moment de relâche. Et comme il n'étoit pas encore jour, j'élevai mon cœur à Dieu, commenceant par le pseaume XXXVIII : « Eternel, ne me reprens point en ton indignation, et ne me châtie point en ta fureur; car tes flèches sont entrées en moy, ta main s'est enfoncée sur moy. Il n'y a rien d'entier en ma chair, ny de repos en mes os, à cause de mon péché. Mes os sont tous meurtris, car je ne puis pas marcher, de tant que je suis meurtrie et noircie. En ma chair, il n'y a rien d'entier; je suis débile et brisée tant et plus en mon cœur, et agitée çà et là; ma verttu m'a abandonnée, ensemble la clarté de mes yeux » (1).

Puis, je restois évanouie l'espace d'un quart d'heure; mais je n'avois personne qui me consolât, ny qui me soulageât d'une goutte d'eau ou de vinaigre pour me faire revenir de cet évanouissement. Mais sitôt que j'en revenois, je m'écriois : « Seigneur, ne m'abandonne point! mon Dieu, ne t'éloigne point de moy! Hâte-toy de venir à mon aide, Seigneur, qui es ma délivrance! Mon Dieu! aie pitié de moy, fais-moi miséricorde, donne secours à ta servante. Il m'est heure, car, ô mon Dieu! je suis destituée de tout secours humain.

Hélas! Seigneur, je te prie, sauve-moy (2),
Car j'ay mis en toy mon espérance.
Sois-moy, Seigneur, ma garde et mon appuy;
Car en toy gist toute mon espérance.
Seigneur, entend, et ne t'éloigne point de moy!
Seigneur, entend ma requête!
Rien n'empêche ny [n']arrête
Mon cry d'aller jusqu'à toy...
En ma douleur nonpareille,
Tourne vers moy ton oreille,
Et pour m'ouïr, quand je crie,
Avance-toy, je te prie.
Car ma force est consumée
Comme vapeur de fumée.

(1) Psaume XXXVIII, 1-3, 7, 8, 10.

(2) Cette citation des Psaumes et celles qui la suivent, faites de mémoire d'après la traduction en vers de Marot et de Bèze, sont, dans plusieurs passages, assez peu littérales. Parfois même, sous l'empire de l'émotion qui la domine, et dans sa hâte d'exprimer à Dieu les sentiments qui remplissent son cœur, Blanche Gamond entremêle des vers empruntés à des psaumes différents. Ici, par exemple, le premier vers est tiré du psaume LXIX; le second, du psaume XXXI, et les deux suivants, du psaume XVI.

Mes os sont secs tout ainsi
Qu'un tison, mon cœur transi...
Si que je n'ay soin ny cure
De prendre ma nourriture.
Mes os et ma peau se tiennent
Pour les ennuis qu'ils soutiennent » (1).

De temps en temps je restois là sans avoir aucun mouvement en moy-même; puis, je pensois que quand il seroit jour, on ne manqueroit pas de me reprendre et que je serois remise dans l'hôpital; mais je disois : « O Dieu! si tu me voulois accorder cette grâce qu'aujourd'hui tu mis[ses] fin à mes peines; car la mort m'est meilleure que la vie, et mon désir tend de déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur. C'est assez vécu! Retire maintenant mon âme, ô Eternel! mais [s'il te plaisoit], ô mon Dieu, qu'aujourd'huy on me mît dans le sépulchre et non pas dans l'hôpital!

Que ta volonté sainte
J'accomplisse sans feinte;
Je le veux, ô mon Dieu!
Ce qu'as déterminé
Je porte enraciné
De mon cœur au millieu (2).

O Dieu! tu es l'auteur de nos biens; tu es aussi le libérateur de tous nos maux. Fais que je supporte les afflictions de cette vie avec une constance admirable.

Seigneur Dieu, oy l'oraison mienne.
Jusqu'à tes oreilles parvienne
Mon humble supplication » (3).

A tous les versets que je disois, j'y faisois de saintes réflexions pour me fortifier dans mon combat. Après ces versets des psaumes, le jour commencea à venir. Je n'eus jamais la force de me relever, afin que ceux qui passoient au chemin ne connussent que j'étois estropiée, parce que le sang s'étoit refroidi; j'eus tant seulement la force de tirer mon tafetas sur ma face, afin que ceux qui passoient ne me vissent, car je portois le visage d'une fille morte. Je commençai de rechef d'élever mon cœur à Dieu par le pseaume CXXX :

Du fonds de ma tristesse
Au fonds de tous ennuis,

(1) Psaume CII.
(2) Psaume XL.
(3) Psaume CXLIII.

A toy seul je m'adresse,
Et le jour et la nuit, etc. »

J'étois interrompue dans ce saint exercice par les douleurs violentes que me causoit ma cuisse affligée par la meurtrissure et dislocation d'icelle et mon pied démis. Mais en même temps je me reprenois, je retournois à mon Dieu :

« En Dieu je me console
En mes plus grands malheurs,
Et sa ferme parole
Apaise mes douleurs.
Mon cœur vers luy regarde,
Brûlant d'un grand amour,
Plus matin que la garde
Qui devance le jour.
De touttes mes souffrances
Tu me délivreras,
Et touttes mes offenses
Tu me pardonneras (1),

ô mon Dieu, par ton Fils bien-aimé! »

Et comme je continuois, il passa un monsieur qui me dit : « Mademoiselle, vous seriez mieux d'être à votre maison que d'être là, et il vous seroit plus honnête. » — « Monsieur, je luy dis, si vous sçaviez qui je suis, vous ne me tiendriez pas ce langage. »

Un moment après, on vint ouvrir la porte du faubourg; et tous ceux qui passoient là ne manquoient pas de faire de mauvais jugemens de moy, de me voir couchée à un chemin, et de si bon matin. Il passa de rechef un homme auquel je dis : « Connaissez-vous Mademoiselle Marsilière? » Il me dit : « Ouy. » Je le priay de luy dire « qu'elle vienne jusques icy; car il y a une de ses amies qui part et veut luy dire adieu auparavant. » Il me dit qu'il ne manqueroit pas de la faire venir bientôt. Dans ce moment, je dis : « Mon Dieu! suscite-moy un Samaritain qui, passant son chemin, vienne vers moy, et, voyant, soit ému de compassion et s'approche de moy, resserre mes os, qui sont tous déjoints, et verse de l'huile et du vin sur mes playes.

O Seigneur donc, s'il te plaît, tu ouïras
Ta pauvre servante en cette aspre saison,
Et bon courage et espoir luy donneras;
Prête l'oreille à son humble oraison. »

(1) Psaume CXXX, version révisée.

Et comme mes douleurs augmentoient, je m'écriay :

« Jusques à quand as estably,
Seigneur, de me mettre en oubly ?
Tous les grands flots de ton onde
Par-dessus moy ont passé.
Regarde-moy, mon Dieu puissant;
Répond à mon cœur gémissant;
Car d'un regard seulement
Tu guériras mon tourment » (1).

Comme je continuois, je feus interrompue par Mademoiselle Marsilière. Elle me dit : « Est-ce vous qui me demandez ? » Je luy dis : « Ouy, Mademoiselle, sauvez-moy la vie, je vous prie ; sauvez-moy la vie, aidez-moy, traînez-moy derrière un buisson, et que je meure là sans que personne ne me voye. » Alors elle me dit que je la voulois perdre et la mettre en risque et malheur : « Je m'en vay, dit-elle, qu'on ne me voye, on me mettroit en prison. » Et comme elle avoit été de la religion, je luy dis : « Auriez-vous bien le courage de me laisser dans ce chemin ? Ayez au moins la bonté de m'aider à traîner derrière cette muraille, afin que ceux qui passent ne me voyent. » Comme mes paroles l'engageoient, elle me dit : « Je m'en vais vous envoyer un homme et une bête pour vous ôter de là ; » mais elle ne me disoit cella que pour se défaire de moy. Je luy dis : « Cella n'est pas nécessaire ; car il feroit trop d'éclat. » Elle ne voulut pas m'aider à traîner derrière la muraille; elle me laissa au milieu du chemin, et je luy dis : « Prenez au moins ces deux chemises que j'ay là pliées dans une serviette. » Elle les prit dans son tablier, et s'en alla, passant devant l'hôpital. Et je luy dis : « Ah ! Mademoiselle, vous m'allez perdre, et vous serez la cause que je seray reprise. Ne passez pas par ce chemin-là ; passez de l'autre côté. » Elle me dit qu'elle ne pouvoit pas passer ailleurs. Je fis alors ma complainte à Dieu par ces paroles :

« Las ! je languis sans trouver assistance
D'homme vivant, quoique j'eusse espérance
Que l'on auroit pitié de ma langueur.
Quand j'espérois l'aide que je n'ay pas,
Confort ny aide en nul lieu j'ay (n'ay) trouvé » (2).

Mais j'ay appris par de très-honorables personnes qu'elle pouvoit passer ailleurs. Elle revint bientôt, à ma grande perte, puisqu'elle amena avec soy le prêtre de l'hôpital, M. Genest, qui me

(1) Psaumes XIII et XLII.
(2) Psaume LXIX.

dit: « Ah! vous voicy; nous vous cherchons partout. Il faut que vous disiez qui vous a donné une clef pour ouvrir la fenêtre, et qui vous a fait la main, et où sont les autres, hormis quoy on vous faira beaucoup souffrir. » Je lui dis : « Monsieur, vous m'aurez bientôt achevée, car mon corps n'est qu'un cadavre tout brisé, et je n'ay pas un moment de vie. Faites de moy ce qu'il vous plaira; car pour sçavoir où sont les autres, je ne le sçay pas; depuis deux heures après minuit, je ne les ay pas veües. Quant aux fenêtres, personne n'a point donné de clef, et on a ouvert avec un cloud et une pierre. Personne ne nous a fait la main; car si cella étoit, je ne serois pas icy. » Il me dit : « Qui est celle qui a rompu le drap, et qui l'a attaché au poutre contre le toict, et qui a ouvert la fenêtre? » — « Monsieur, je luy dis, je ne sçay. Vous sçavez à quel état j'étois, qu'il falloit qu'on m'aidât à lever pour faire mon lict; de plus, que j'avois perdu la veüe, et [qu'] on avoit mis une couvertte au pied de mon lict à cause de mes yeux, parce que la clarté m'étoit contraire. » Alors il me dit : « Nous allons chercher les autres; ne vous ôtez pas de là. » — « Hélas! Monsieur, si j'eusse pu me remuer, je ne serois pas icy, et quant aux autres, elles sont loin; ne prenez pas la peine de les chercher. » Nonobstant mon dire, on se mit à chercher. On me vint dire qu'on avoit trouvé Mademoiselle Terrasson. Ce feut une double tristesse pour moy, — [car] je croyois d'être seule, — de retourner dans cet enfer, et d'apprendre que cette chère sœur, on la ramenoit au supplice, mais [à] un supplice cruel, qui s'augmentoit tous les jours et qui ne finissoit jamais.

Ce ne feut pas là le tout; [ce qu'il falloit encore], c'étoit le moyen de me pouvoir ôter du chemin pour me transporter dans cet enfer. M. Genest fit venir trois ou quatre hommes et me dit : « Comment vous prendra-t-on pour vous transporter dans l'hôpital? » Deux hommes me prirent entre leurs bras, et l'un me tenoit la tête et l'autre les pieds. Dieu sçait ce que je souffris depuis le chemin à l'hôpital, qu'il y avoit plus de cent ou cent vingt pas. Quand je feus dans ce lieu affreux, on me mit sur des pierres, dans la cour des garçons, et ceux qui m'avoient portée s'en allèrent déjeuner. C'étoit le 6e dudit mois, à huit heures du matin, un saint jour de dimanche, que je receus des injures qu'il n'est pas possible de croire. [Il y eut] vingt ou trente garçons ou filles qui m'entourèrent comme les corbeaux sont auprès d'une charongne; l'un me disoit que j'avois le diable, l'autre que j'étois possédée du démon, et que je m'en étois sauvée : « Mais, à présent, nous vous tenons, diable d'huguenotte; ne vous rendrez-vous pas? Vous ne pouvez éviter; à présent, nous

vous tenons. » Pendant qu'ils continuoient à vomir leur venin sur moy, j'élevai mes yeux en haut : « O Dieu!

Jusques à quand mon adversaire
Sera-t-il dessus moy vainqueur? (1)
O Dieu tout-puissant, sauve-moy,
Par ton nom et force immortelle,
Et, pour défendre ma querelle,
Fais sortir la force de toy (2).
Car c'est pour toy que suis ainsi blâmée,
Et que vergogne a couvert mon visage...
Mais, ô mon Dieu, j'ay vers toy mon recours...
Déploye en moy tes pitiés les plus grandes,
Pour me montrer visage d'amitié.
Ne cache point ton regard gracieux
A ta servante, car je suis en détresse...
Approche-toy, en mon adversité,
De ma pauvre âme, et rachette ma vie;
Voire en dépit de la troupe ennemie,
Viens me recourre en ma captivité.
Tu sçais très-bien l'opprobre où je suis mise (mis),
Quel déshonneur, quelle honte on m'a faite;
Devant tes yeux sont tous mes ennemis,
Et as d'iceux connoissance parfaite » (3).

Ensuite je regarday à la galerie. Je vis mes chères sœurs qui me parloient par leurs soupirs, et leurs yeux qui se fondoient en larmes de voir mon misérable état. Je demandai par plusieurs fois une goutte d'eau pour rafraîchir ma bouche; mais on ne tint compte de m'en donner. Je priai Monsieur Genest de m'en faire donner, ce qu'il commanda qu'on m'en apportât, ensuitte qu'on m'ôtât de dessus ces pierres. Je le priai de rechef, disant : « Monsieur, ayez la bonté de me faire tuer un mouton, je le payeray, et qu'on me mette dans la peau toutte chaude. » Il me dit : « Oui, je feray tout mon possible. » En effect, ce prêtre à l'instant envoya un messager pour cella.

Cependant, [quand] les valets eurent déjeuné, ils me vinrent prendre pour me porter à l'infirmerie. L'un me prit par la tête et les autres par le millieu de mon corps; ainsi on commença à monter les degrés. Je souffrois comme si j'eusse été sur une roüe; tous les degrés qu'on montoit ébranloient si fort mon corps et mes os qu'ils

(1) Psaume XIII.
(2) Psaume LIV.
(3) Psaume LXIX.

craquetoient tous. Il falloit que de temps en temps on s'arrêtât. Je ne criois pas, parce que mes forces étoient faillies. On me vouloit mettre seule dans une chambre; mais, par un don du ciel, on ne trouva pas la clef. Cependant qu'on la cherchoit, j'étois entre les bras de ces hommes; l'un baissoit, l'autre levoit; c'étoit des gehennes et de doubles gehennes, et questions et doubles questions pour moy; car (aussi) je disois avec David : J'aimerois mieux tomber entre les mains de l'Eternel qu'entre celles de mes ennemis (1). On me mit sur un lict toutte vêtue, mais par bonheur proche de ma chère sœur Mademoiselle Terrasson. Nous nous consolions par nos soupirs; car elle étoit toutte meurtrie et démise, et ne pouvoit pas me soulager, ny moy elle.

A l'instant, Monsieur de Bressa (2), un gentilhomme de Valence, premier recteur de l'hôpital, monta à l'infirmerie. Il s'adressa à ma chère sœur, en luy disant si elle ne vouloit pas changer; elle luy dit que non. Ensuitte il dit : « Et celle qui a la jambe rompue, où est-elle? » Un papiste luy dit : « Monsieur, elle est là dans ce lict comme morte. » Alors il s'addressa à moy, et me dit : « Et vous, ne voulez-vous pas changer? » Auquel je répondis que non. Alors il nous fit à touttes deux de grandes et cruelles menaces; puis il appela une fille et luy dit : « Va-t'en appeler les valets, que je veux faire mettre ces huguenotes au cachot. » Puis il nous dit : « Tout présentement je vous feray mettre au fond d'un cachot, et vous crèverez misérablement, puisque vous ne voulez pas changer. »

Un moment après, on vint pour me déshabiller; ce feut des maux les plus cuisans du monde. Ils étoient trois ou quatre filles; les unes me tenoient entre leurs bras, les autres me délaçoient, les autres m'ôtoient mes bas; c'est alors que je fis des cris, car les os de mon pied gauche étoient démis. Puis on me mit dans une peau de mouton, là où je demeuray jusqu'au troisième jour sans qu'on me changeât de place, ny nous faire accommoder nos disloqûres. Nous priâmes tant qu'enfin on nous fit venir un homme, nommé maître Louis Bla, qui nous remit nos os. Il accommoda première-

(1) 2 Sam. XXIV, 14.

(2) Ce personnage, que notre manuscrit nomme aussi plus loin *de Breza* ou *de Brezane*, est évidemment M. de Bressac, mari de l'amie de la marquise d'Arzeliers. Voy. l'Introduction. La relation de Blanche Gamond nous le présente sous un jour moins favorable que les lettres de sa femme. Bien qu'il fût l'un des principaux adversaires de d'Hérapine, M. de Bressac était animé, lui aussi, du faux zèle convertisseur si généralement répandu alors, pour le malheur de la France, et lorsqu'on le voit injurier et menacer du cachot ou de la déportation de pauvres prisonnières malades, dont le seul crime est de persévérer humblement dans la profession de leur foi, on ne peut méconnaître une triste analogie entre ses procédés de controverse et ceux de son antagoniste.

ment Mademoiselle Terrasson, et puis moy. Ce feut des cris et des larmes que ma cuisse me causoit, car elle étoit démise et moulite. Cella dura assez longtemps, devant qu'il eut accommodé en six ou sept parts de ma personne les os qui étaient démis de leur place; mais ce fut alors qu'il fit toucher par trois fois la pointe de mon pied au dos de la jambe. Je fesois des cris et des soupirs plus que ceux qui sont sur la roüe; nos ennemis, tant cruels qu'ils étoient, en étoient touchés, et plusieurs femmes qui étoient dans notre chambre sortirent versant des larmes et en disant : « Cella me crève le cœur, quoiqu'elles soient huguenottes. » Ensuitte de cella, on m'emmaillotta comme un petit enfant qui vient seulement au monde.

On demeura huit jours sans venir voir nos meurtrissures. On ne me donna point de bouillon ni autre chose; je fesois quelquefois venir par artifice des œufs sous main, que personne ne le sceut. Monsieur de Brezane ne manquoit pas de nous faire de rudes menaces de temps en temps, en venant nous voir; il nous disoit : « Quoique vous soyez estropiées, cella n'empêchera pas qu'on ne vous mène en Amérique pour vous faire prendre fin; mais, en attendant, je vous feray mettre dans un cachot, » disoit-il, « et vous pourrirez là-dedans. » Je luy dis : « Monsieur, j'aime autant pourrir dans un cachot comme icy; » et ma chère sœur en disoit de même. Mais ce qui augmentoit mes douleurs et agitations, c'étoit les enfants de l'hôpital, qui montoient de temps en temps à l'infirmerie avec une chaise. Et comme ils continuoient à la faire rouler dans la chambre qui touchoit celle où j'étois, et même qu'[ils] venoient marcher fortement dans celle où j'étois, tellement qu'il me ressembloit qu'on me donnoit la question, et qu'on tiroit mes os un par un, je les priois et faisois prier d'avoir pitié de moy et de ne pas faire cella; mais ils n'en fesoient que pis, tellement que je me laissois emporter aux gémissements et aux larmes, aussi bien qu'aux cris et soupirs, et, au lieu que mes larmes les eussent touchés, au contraire, elles ne fesoient qu'augmenter leur rage contre moy. Je ne sçaurois ny ne pourrois jamais écrire les cruautés qu'on m'a fait souffrir; il faut que je les passe sous silence. On demeuroit un jour et des fois deux jours sans me changer de place; quand on venoit me lever, c'étoit des cris et des larmes qu'il n'est pas possible de croire. Il falloit qu'on feut quatre personnes pour me lever; chacune d'elles prenoit le coin du matelas, et avec le matelas on me mettoit à terre; puis deux filles me tenoient entre leurs bras, et les autres deux fesoient mon lict; puis on tâchoit de m'y mettre dessus. Mais

c'étoit là la plus grande peine, parce qu'on ne pouvoit pas m'y mettre sans me toucher. Et comme je pourrissois toute vive, et que ma peau s'ôtoit dès qu'on me touchoit, c'étoit des cris, des larmes et des soupirs les plus grands qu'on aye jamais ouïs; mais c'étoit la nuit et le jour sans relâche.

Je prens pour témoins Monsieur Genest et Mademoiselle Crest, de Valence, qui eurent la bonté de nous venir voir. Quand ils feurent à la porte, qu'ils s'en alloient, ils retournèrent en arrière; ils me dirent : « Les soupirs et les élans que vous faites vous font autant de mal que votre mal même; si vous pouviez éviter de faire cella, vous ne souffririez pas tant. » Je luy dis (à Mademoiselle Crest) : « Hélas! Mademoiselle, je ne puis pas arrêter mes mouvements, ny arrêter mon corps, qui est extrêmement agité. Je le souhaiterois; mais je ne puis; et quand on marche dans la chambre, il me semble qu'on me défait tous mes os; je suis dans un tourment pitoyable. » Ils se tournèrent du côté de Mademoiselle Terrasson (1). Monsieur Genest luy dit : « Voicy une lettre pour vous. On vous marque que votre mari est mort; il a été enterré dans un jardin. » Cette triste nouvelle augmenta nos douleurs, particulièrement à ma chère sœur. Elle l'affligeoit comme elle en avoit un grand sujet, car c'étoit tout son recours après Dieu [que son mari]; mais je la consolois le mieux qu'il me feut possible.

Dans ce temps-là, mon père vint me voir. Je vous laisse à penser les larmes qu'il versa, et le regret qu'il avoit de voir sa fille qui étoit dans un état lamentable. Il pria le recteur en luy disant : « Monsieur, je vous prie, donnez-moy ma fille, afin que je la fasse servir, car la pauvre ne peut pas se mettre une goutte d'eau dans la bouche. Il faut [qu']avec une tasse, comme on fait avec un entonnoir, on luy verse dans la bouche, car on ne peut pas luy lever la tête, de tant qu'elle est brisée. Il faut plusieurs pour la lever. Vous dites que vous n'avez pas du monde pour la changer; je vous supplie de rechef de me la donner, afin que j'en aye soin. Quand elle se trouvera mieux, je vous la remettrai entre vos mains; mais, en attendant, je vous seray caution, et si vous n'êtes pas assuré de moy, je vous auray une personne de Valence, et deux, qui répondront pour elle. » On luy répondit que quand il donneroit cent pistoles, il ne m'auroit pas. Mon père persista en luy disant : « Monsieur, mettez-la à un logis qui soit catholique de naissance, et qu'on la serve; je payerai toute la dépence. « Le recteur luy répondit : » Il faut qu'elle change;

(1) Jeanne Reymond, née Terrasson, de Die. Voy. l'Appendice.

hors de cella, elle ne sortira jamais, et quand vous donneriez un prix infini, vous ne l'auriez pas. » Le lendemain, mon père vint pour me voir de rechef, mais il ne put pas entrer. J'eus l'honneur de le voir deux ou trois fois; mais cella fut fait, on ne permit pas qu'il me vît davantage ny qu'il me parlât.

Je prends Dieu à témoin des maux inconcevables et incroyables qu'on m'a fait souffrir de ce qu'on ne me changeoit pas de place. Combien de fois eussé-je pourri dans mon ordure, outre la pourriture de ma cuisse, s'il ne feut été deux de mes chères sœurs, qui étoient Anne Voisin, de Livron, et Marie Clot, d'Annonay, qui se déroboient pour me venir lever, à qui j'ay de grandes obligations, et j'en auray reconnoissance toutte ma vie; car, quoiqu'elles tombassent évanouies quand elles venoient me lever ou coucher, de la grande puanteur de ma chair, qui se pourrissoit, elles ne manquoient pourtant pas de venir deux fois le jour. Ou, si elles ne pouvoient se dérober, le lendemain matin elles tâchoient de venir; elles me témoignoient les regrets qu'elles avoient à avoir manqué, en me disant : « Nous avons souffert beaucoup cette nuit à cause de vous, de vous sentir en l'état lamentable où vous êtes depuis si longtemps, et que personne n'a soin de vous. »

Monsieur le comte de Tessé nous vint voir, accompagné du nouvel évêque de Valence, avec Monsieur de Bressa et Monsieur Genest et plusieurs autres prêtres, et aussy d'autres hommes, tellement que la chambre étoit pleine de monde. Et comme le comte de Tessé avec l'évêque approchoient de mon lict, la plus grande hâte qu'ils eurent ce fut de se boucher le nez, et ensuitte de prendre la fuite à cause de la puanteur, et de ce qu'on n'avoit pas soin de changer de linge ma playe; car elle couloit nuit et jour, et perçoit le matelas, et touttes les fois qu'on me levoit, il ressembloit un ruisseau; et quoiqu'on eût parfumé la chambre, cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût une grande puanteur. Je vous laisse à penser la joye que nous eûmes de nous voir délivrées de ces grands persécuteurs; nous en louâmes Dieu du profond de notre cœur, et ensuitte nous en rîmes de la grande joye que nous avions.

Il venoit de temps en temps des dames et des demoiselles pour nous persécuter. Je leur disois : « Mesdames et Mesdemoiselles, retirez-vous. La Rapine a passé icy; il a fait tous ses efforts et n'a rien oublié pour nous faire changer; c'est pourquoy tous vos soins sont inutiles. Vous perdez votre temps. » Quelque temps après cella, Monsieur Payan le cadet prit la peine de me venir voir avec ses deux filles. Monsieur Genest les mena à l'infirmerie et à mon lict;

c'étoit à deux heures après midy. Il dit à Monsieur Payan : « La voilà dans ce lict. » Il me dit : « Vous a-t-on apporté du bouillon aujourd'huy? » Je luy dis : « Hélas! Monsieur, d'aujourd'huy je n'ay mis aucune chose dans ma bouche, et il y a quinze jours qu'on ne m'a rien apporté. » Ce bon prêtre eut honte devant cet honnête monsieur, et il me dit : « Je m'en vay quereller les cuisinières, et en même temps je vous feray porter de mon bouillon. » Pendant qu'il s'en alla, j'eus le temps de parler à Monsieur Payan et luy communiquer les cruautés qu'on me faisoit; il fut fort touché de les entendre. Ses deux filles luy disoient : « Mon papa, dites-luy qu'elle nous montre son mal. » Je leur dis : « Mes belles demoiselles, vous ne le sçauriez voir, car je suis emmaillottée depuis la ceinture en bas, et je ne puis pas me remuer qu'on ne me remue. » Ces jeunes plantes m'embrassèrent plusieurs fois; elles mouillèrent mon visage de leurs larmes du regret qu'elles avoient de me voir en un état si déplorable. Monsieur leur père m'offrit tous ses services; il me dit qu'il ne manqueroit pas de faire présenter une requête aux Messieurs du parlement de Grenoble, et qu'il feroit tout son possible pour me tirer des cruelles mains où j'étois; de quoy je luy témoignay le grand service qu'il me feroit si, par son moyen, je sortois d'entre les mains de mes ennemis. Cependant le prêtre vint l'appeller; il eut seulement le temps de mettre sa main à sa poche et me donner toutte la monnoye qu'il avoit. Ainsi il prit congé de moy; de quoy je le remerciai de tous ses bienfaits. Puis je dis à Mademoiselle Terrasson : « Dieu a pourveu à mes nécessités; car j'etois en peine comme faire pour avoir de l'argent, et Dieu m'en a envoyé par le moyen de ce très-honnête Monsieur. » Elle me dit : « Dieu n'abandonne jamais ses enfants. — Il est vray, luy dis-je; nous n'avons qu'à le craindre. David dit : « J'ay été jeune, et j'ay atteint vieillesse; mais je n'ay jamais veu le juste défaillir. Dieu n'épargne aucun bien à ceux qui marchent en intégrité, » dit le même prophète. Nous n'avons qu'à l'invoquer dans notre détresse; il nous en tirera hors et nous le glorifierons » (1).

Dans ce temps-là, deux ou trois de nos sœurs prirent les clefs au portier et s'enfuirent. On vint nous dire cette nouvelle, qui nous donna une grande joye, et aussi grande tristesse pour moy; car c'étoient celles qui se déroboient pour venir me lever. Et je dis : « Mon Dieu, sois apaisé envers moy, qui suis une grande pécheresse. Ceux qui avoient soin de moy s'en sont allés ; de plus, mes

(1) Psaumes XXXXII, 25; LXXXIV, 12; L, 15.

meurtrissures sont pourries et s'en vont par pièces à cause de mes péchés. Je suis courbe et penchante outre mezure; ma plaie coule durant la nuit, et ne cesse point. » Je priai qu'on fit venir l'homme qui avoit remis mes os pour voir s'il donneroit quelque soulas à mes playes. On s'en alla l'appeler, mais il étoit aux vendanges; il ne peut venir que le lendemain. Cet homme fut si grossier que quand il eut veu la pourriture de ma cuisse et le trou qui s'étoit fait de soy-même, il dit : « Cella est bon pour vous; car toutte la pourriture de votre corps descendra à votre playe, et le sang meurtry, qui se change en apostume, sortira par ce trou. En effet, dit-il, il y faut mettre du charpi. » Il eut l'audace d'en mettre et de le faire entrer par force avec la pointe de son couteau, puis s'en alla. sitôt que ce charpi feut dans ma playe, je feus dans des agitations et des tourmens épouvantables, et je m'écriois : « Mon Dieu, miséricorde ! je suis au désespoir. » Mademoiselle Terrasson, me voyant dans ce désespoir et cette désolation, s'efforcea, quoique meurtrie et avec grande peine, de se lever pour venir à mon lict, qui n'étoit pas loin du sien; que si j'eusse peu remuer mes bras, nous nous serions donné la main l'une dans l'autre. Elle fit son possible pour ôter le charpi; mais comme la playe étoit profonde, elle ne sçavoit avec quoy l'ôter. Il en resta quelque peu, ce qui me donna encore de cuisantes douleurs, mais non pas comme auparavant.

Au mois d'octobre, Mademoiselle Auberton eut la bonté de venir me voir, à qui j'ay mille obligations. Elle me dit : « Je vous amène icy une personne, mais [je ne sais] si vous la connaitrez. » Je luy dis : « Je vous suis bien obligée de touttes les bontés que vous avez pour moy. » Alors j'apperceus ma chère mère, que je n'avois pas veue depuis que les archers l'avoient arrachée de mon col. Ce feut une grande joye et tristesse en même temps pour moy, mais une tristesse de la voir fondre en larmes à cause de moy. Elle s'écria : « Ah ! belle âme, que tu as souffert, et que tu souffres toujours ! » Elle me disoit : « Ce sont mes péchés qui vous tiennent dans ce lict, qui augmentent vos douleurs, et qui sont cause que vous avez tant souffert. » — « Pardonnez-moy, ma mère, ce sont les miens, car le péché gist à la porte, et Dieu ne punit pas l'innocent pour le coupable, et l'âme qui péchera sera celle qui mourra; ensuitte c'est la volonté de Dieu. » Et comme elle continuoit de me tenir embrassée, elle mouilla mon visage de ses larmes. Je luy dis : « Ma mère, je vous conjure de ne pas vous affliger et [de] n'augmenter pas mes douleurs. Louons Dieu de la grâce qu'il nous a fait de nous voir; car je ne croyois pas d'avoir jamais la grâce ny

ce bonheur de nous voir; de plus, c'étoit tout mon regret. » Et comme elle continuoit de s'affliger, je luy dis de rechef : « Ne vous affligez pas, je ne suis pas si mal que vous croyez; je puis me remuer tant soit peu. » Elle vouleut voir ma playe ; ce feut alors qu'elle redoubla ses larmes. Mademoiselle Auberton la vit [aussi], et dit : « Cella est effroyable; il faut faire venir un chirurgien. » Elle demanda s'il n'[en] étoit point venu; je luy dis que non. On en perdit pas temps; on s'en alla appeller un chirurgien, lequel vint. Il sonda ma playe; la sonde étoit trop courte, de tant que ma playe étoit profonde. Le chirurgien dit qu'il falloit faire une incision, et qu'il falloit couper toutte cette chair, hormis quoy je ne pourrois guérir. On eut bien de la peine à me résoudre à cella; mais enfin je m'y laissai persuader. Le chirurgien ne vouleut pas la faire tout seul; il dit qu'il s'agissoit de ma vie; il fallut d'autres chirurgiens.

On demeura quatre jours; puis je vis venir quatre chirurgiens, qui sondèrent de rechef ma playe. C'étoit à sept heures du matin; puis ils s'en allèrent consulter jusques après midi. Ils revinrent après quatre heures; Monsieur Auberton y étoit, aussy qui les pria [d'aller] doucement et d'avoir soin de moy. Ma chère mère y étoit; je la priai qu'elle ne m'attendrît pas par ses larmes, car dans l'état où j'étois et où j'allois être, j'avois besoin de consolations, et non pas qu'on m'affligeât; mais une tendre mère qui voit sa fille unique exposée entre les mains de quatre chirurgiens, ses entrailles sont émeües. Elle se mit à pleurer, et à faire des soupirs et des cris. On la fit sortir de la chambre, afin que je ne l'entendisse pas, mais cella n'empêcha pas; elle crioit si fort que je l'entendois; ses cris et ses larmes me perçoient le cœur. Outre cella, les chirurgiens montèrent sur mon lict, et après m'avoir fait mettre sur mon côté droit, un des chirurgiens se mit dessus mes deux genoux, l'autre tenoit la chandelle, et les deux autres me coupoient la chair vive. Le premier coup de ciseau, je m'écriai : « Mon Dieu, mon Dieu, quelles douleurs sensibles! Il me semble qu'on me coupe cette partie ! » Mais au second coup, je redoublay mes cris : « Mon Dieu, miséricorde! » Le troisième coup de ciseau : « Mon Dieu, mon Dieu, aye pitié de moy! »

J'arrête icy ma plume ; elle me tombe des mains, et ce triste souvenir me fait verser tant de larmes que je ne pourrois plus poursuivre pour décrire les horribles douleurs que je sentois. Mon lict étoit changé en boucherie; de touttes parts je voyois mon sang. Après l'incision faite, on me pansa; il fallut un grand plat plein

de plumasseaux. Quand je dirois que deux personnes avoient travaillé tout le jour à faire du charpi, encore il n'y en avoit pas assez. On mit une serviette blanche en six doubles sur ma playe, mais elle eut bientôt changé de couleur; elle étoit teinte de mon sang comme si on l'eût plongée dans le sang d'un mouton. Je vous laisse à penser si on avoit coupé des veines, puisqu'on voyoit le sang de touttes parts, et la playe étoit fort profonde. Alors ma mère entra, toutte mouillée de ses larmes. Ce feut une nuit bien horrible pour moy.

Le lendemain au matin, les quatre chirurgiens vinrent, non pas pour me panser, mais pour sçavoir si j'étois morte ou en vie. On demeura deux fois vingt-quatre heures sans me panser. La seconde fois qu'on me pansa, je souffris autant que quand on me coupoit la chair vive. Dans cet état, j'étois incapable de prendre du bouillon, ny d'une heure après. Quand ma chère mère m'en apporta, je ne pouvois souffrir ny ses soupirs, ny ses larmes. Je luy disois que je n'avoïs pas le courage; touttefois, par ses persuasions, je m'efforçois, quoique incapable, de prendre quelque chose.

Je luy disois que j'avois plus besoin de la prière que d'autre chose. Pour cet effect, je la priai qu'elle m'apportât du papier, de l'encre et une plume secrettement, que je m'efforcerois d'écrire à Monsieur mon parrain, afin qu'il redoublât ses prières à Dieu pour moy. Ce que je fis; mais je ne sçaurois jamais dire les douleurs cuisantes que je sentois pour tenir la plume; elle me tomba plusieurs fois de la main. Par ma lettre, je le priois de redoubler ses prières pour moy; je luy disois ensuitte que le grand apôtre ne me feroit pas reproche que je n'eusse résisté jusques au sang, puisque Dieu m'avoit fait la grâce de surmonter le sang et toutte autre chose (1). Voicy la réponce en mêmes termes qu'il m'écrivit :

« Mademoiselle ma chère filleule,

« Je n'ay qu'un quart d'heure du temps, et peut-être moins, pour vous écrire. J'ay receu votre chère et admirable lettre; elle est si touchante qu'elle a tiré trois ou quatre fois des larmes de mes yeux. Que Dieu vous aime, illustre confesseresse du nom de Christ, de vous avoir choisie entre touttes ses martyres pour souffrir des [plus] cruelles douleurs que les hommes méchants puissent inven-

(1) Cette lettre, datée du 20 octobre 1687, a été publiée par Jurieu, dans sa *Lettre pastorale* du 1er avril de l'année suivante. Nous reproduisons dans l'Appendice cette intéressante pièce, qui concorde de tous points avec la relation de notre prisonnière.

ter! Mais ce n'est pas vous proprement; c'est la verttu de l'esprit de Dieu qui est en vous qui vous a fortifiée, et rendez-luy-en grâces tous les jours. Prennez courage, ma chère filleule; votre délivrance approche. Quand il faudroit cinq ou six pistoles, je promets de les envoyer pour votre rachapt au moyen de mes amis; contez là-dessus en assurance. Et quand vous ne pourriez être délivrée, et qu'il faudroit succomber et mourir sous la cruelle persécution, mourez constante; mourez sans renoncer la vérité que vous avez soutenue. La couronne vous attend dans le ciel, les anges et Christ luy-même ont veu et verront votre constance, et la couronne de gloire vous attend. A Dieu. Il faut finir malgré moy; vous aurez de mes nouvelles à l'ordinaire prochain. Je suis tout à vous. F. M.

« Ce 29e octobre 1687.

« Je vous conjure de prier Dieu pour moy le plus ardemment qu'il vous sera possible; car j'en ay grand besoin. Je demande la même grâce à vos chères compagnes, qui sont avec vous dans les liens; faites-les-en souvenir souvent. »

Pendant une semaine, les trois ou quatre chirurgiens vinrent toutes les fois qu'il fallut me panser; mais puis, cella feut fait, car les recteurs de l'hôpital ne vouleurent pas permettre que d'autres chirurgiens vinssent me panser que cellui de l'hôpital, qui étoit M. Boyser (1), de Valence. Que de larmes ce cruel m'a fait jetter! et quoique ma mère priât ardemment, et moy aussy, de laisser venir M. Fayole, de Valence, ancien catholique, chirurgien, pour me panser, elle, ny moi, nous ne peumes jamais obtenir cella. Ce cruel Boyser venoit me panser et me disoit : « Si vous changiez de religion, je vous panserois pour rien, et je vous aurois guérie dans quinze jours ou un mois au plus. » Touttes les fois qu'il venoit me panser, il m'attaquoit en dispute, et c'est un homme le plus ignorant sur les matières de religion qui soit dans Valence; il n'est sçavant qu'en malice. Et pour preuve de ce que je dis, un jour on luy dit: S'il y avoit des personnes de la religion dans l'hôpital? Il dit qu'ouy, mais [qu'] il y en avoit une entre autres touttes, « à qui, [ajouta-t-il], je panse une playe qu'elle a. Elle a le diable dans le corps, et je ne pense pas qu'elle ait sa pareille au monde qui soit plus opiniâtre; elle dispute contre moy. » Cela me feut rapporté par son compagnon qui vint me panser, dont je souhaitois qu'il vint toujours me panser, à cause du grand soulagement qu'il me donnoit;

(1) Nommé aussi plus loin Boitier.

et j'avois beaucoup plus de repos que quand son maître venoit me panser, parce que son maître ne garnissoit pas les plumasseaux, ny ne mettoit pas l'onguent qu'il falloit à l'emplâtre, croyant que par ce moyen, il me feroit succomber. Je le priai de venir toujours; il me dit qu'il le souhaiteroit, mais que son maître ne le vouloit pas permettre : « Mais, dit-il, aujourd'huy, il a été occupé; c'est pourquoy je suis venu. »

Quand ce cruel Boyser ne peut rien obtenir sur moy, [il] dit à M. le recteur de ne laisser plus entrer ma mère pour me servir, ce qu'on fit. Car la pauvre femme venoit tous les jours verser des larmes à la porte; mais elle ne pouvoit pas me voir, ny obtenir [d'entrer] par ses larmes, ny par ses prières; touttes ces choses ne pouvoient attendrir ces cruels. Outre cella, au bout de quinze jours, quand on m'eut fait cette incision, il lava ma playe de quelque certaine eau qu'il apporta. Si tôt qu'il l'eut lavée, je feus dans un tourment diabolique; si on m'eut présenté une barre de fer toutte rouge, je l'aurois prise par le millieu. Je n'avois repos ny jour ni nuit; je sentois des douleurs incroyables, tellement que je puis dire que Henry de la Rapine et Boitier m'ont fait souffrir mille maux; le Seigneur ne leur impute point leurs péchés! Outre cella, il me fit venir par son père, qui étoit un homme tout blanc de vieillesse, qui ne voyoit pas, ôter le charpy. Combien de fois il en auroit laissé la moitié, n'eût été la Françon Pourcillonne, qui luy disoit : « Que ne faites-vous venir votre fils, qui voit mieux que vous? Hélas! ne voyez-vous pas que vous laissez la moitié du charpy? » Par faute qu'il ne sondoit pas ma playe de temps en temps, il se fit un trou de la longueur du doigt, qui alloit presque jusques à mes côtés dans la chair vive. Le père fit venir le fils pour voir ce qu'ils feroient entre eux. Le fils vint et dit qu'il falloit faire de rechef une autre incision; hormis [cela] je ne pouvois qu'être plus mal. Cette parole m'épouvanta si fort qu'elle me jetta dans un état pitoyable, où je fus emportée de dire que ceux qui entreprendroient de faire cella, de me couper de rechef la chair vive, je leur osterois les yeux. Quand on me vit dans cette résolution que je ne voulois pas permettre qu'on me fît de rechef une autre incision, ils me dirent : « Puisque vous ne le voulez pas, nous ne le fairons pas; nous serons contens de la seringuer, moyennant quoy elle guérira. »

Ces cruels qui sçavoient que le parler me faisoit mal, tant plus ils m'attaquoient pour la dispute. Ma chère sœur, qui voyoit que quand j'avois un peu parlé, cella augmentoit ma fièvre, elle prenoit la parole pour luy répondre (à Boyser); mais ce cruel luy disoit : « Ce

n'est pas à vous que j'en veux. » Outre ces paroles mal fondées, il apporta un livre pour disputer avec moy. Et comme il ne put rien obtenir sur moy, il continua sa cruauté à ne mettre presque point d'onguent au plumasseau ni à l'emplâtre; or, il étoit plus grand que la main d'un homme. Il falloit davantage souffrir; toutes les fois qu'on me pansoit, je sentois des douleurs cuisantes, qu'il n'est pas possible de le croire.

Dans ce temps-là, je priois mon Dieu qu'il me fît miséricorde et qu'il eût pitié de moy. Mais n'avoit-on pas l'effronterie de m'interrompre et de me dire que je ne faisois pas bien, qu'il ne falloit pas s'adresser à Dieu, mais aux saints ou à la sainte Vierge! Je vous laisse à penser comment je les renvoyai. Je leur parlai là-dessus si fermement qu'on me menaça de coups de bâton. C'étoit la Roulate, et ensuitte elle dit : « Quoique M. de la Rapine ne soit pas à l'hôpital, cella n'empeschera pas que je ne prenne un bâton, et que je ne vous en donne. » On luy dit : « Vous en auriez bon compte, de battre une personne qui est dans le lict estropiée. » Elle dit : « Et pour cella ! »

Ce cruel Boyser manqua un soir de venir me panser, et le lendemain, que j'attendois avec impatience, à cause de la cruelle nuit que j'avois passée, il ne vint pas non plus. Mademoiselle Dedeau et Mademoiselle Guichard, qui gouvernoient dans l'hôpital, elles m'envoyèrent un œuf à midi pour le prendre; lequel je refusai de prendre. On m'en pressa par plusieurs fois; mais je leur dis que j'avois assez de mes larmes pour breuvage, qu'ils se retirassent de moy, et me laissassent dans mes violentes douleurs. On s'en alla le rapporter à Mademoiselle Dedeau, qui me le renvoya, en me priant de le prendre de sa part; mais de rechef je le refusai. Puis elle-même vint, et me le rapporta en me disant : « Vous n'avez pris aucune chose d'aujourd'huy, et vous êtes homicide de vous-même; en cella, vous faites voir que votre religion ne vaut rien. » Je luy dis : « Mademoiselle, quand cella seroit que je sois homicide de moy-même, notre religion ne dépend pas de moy; car elle est très-bonne et très-claire; car c'est dans icelle seule qu'on peut se sauver. Mais si je faisois cela, je serois une méchante personne, et je ne suivrois pas ce que Dieu nous commande. Car notre religion est très-bonne; mais c'est que nous sommes méchants : c'est pourquoy Dieu se sert de nos ennemis pour nous faire souffrir. C'est la vôtre, Mademoiselle, qui est remplie de cruautés, de ce que vous ne voulez pas permettre que ma mère me serve, ny qu'elle fasse venir un chirurgien pour me panser. Voyez dans quel redoublement de fièvre je suis ! Suis-je en état de prendre un œuf? »

Elle feut alors touchée et envoya appeller M. Boyser, et ne l'ayant point trouvé, elle-même vint pour me panser, et fit tenir la chandelle à la Pourchillonne. Mais sitôt qu'elle eut levé l'emplâtre de dessus ma cuisse, et voyant que cella sembloit une fournaise de la fumée qui sortoit, elle s'écria : « O que vous êtes bienheureuse de tant souffrir et si patiemment! Si vous étiez de notre religion, vous gagneriez le ciel par vos souffrances. » Elle dit qu'elle n'auroit jamais le courage de me panser, et la Pourchillonne me pansa. Pendant que l'emplâtre n'étoit pas sur ma playe, ou qu'on me pansoit, je ne pouvois pas parler; mais à l'instant que je fus pansée, je luy dis : « Mademoiselle, Dieu m'en garde d'être de votre religion! Et quant à ce que je souffre, ce sont mes péchés [qui en sont la cause]; et quant aux mérites, quand même nous fairions tout ce que Dieu nous commande, nous serions des serviteurs et des servantes inutiles. Mademoiselle, je vous prie d'avoir la bonté de laisser entrer ma mère, afin qu'elle me serve et fasse du charpy. » Elle me dit : « Elle n'entrera point, et si vous aimiez bien votre père et votre mère, vous changeriez, et à même temps vous sortiriez et seriez avec eux. » Je luy dis : « Mademoiselle, je ne crois pas qu'il y aye des enfans dans le monde qui aiment plus leur père ny leur mère que moy; mais pour cet effect, je n'aime ny père, ny mère, ny frère, ny aucune chose du monde, non pas même ma propre vie. » Elle me dit : « Si vous ne changez pas, tant plus vous souffrirez. »

Dans ce même temps vint de [l']adoucissement de la part du roy pour ceux qui n'avoient pas changé. Dans ce même temps, Mademoiselle de Leuze, de Montpellier, donna six pistoles, et on la sortit de nuit avec une autre demoiselle; mais je ne sçay pas ce qu'elle donna. M. de Breza, qu'[il] ne luy manquoit pas de malice, non plus qu'aux Jésuites et aux prêtres, le lendemain, ils firent le bruit dans l'hôpital que deux huguenottes s'étoient sauvées du jardin par une échelle. De rechef, quelque temps après, deux ou trois de nos sœurs sortirent aussy pour de l'argent, hormis Mademoiselle Terrasson et Antoinette Besson, de Saint-Auban (elle étoit malade à l'hôpital de Saint-Jean) et moy; en sorte que nous étions encore trois de celles qui avoient été envoyées du parlement de Grenoble, le 12 novembre 1687 (1). Mademoiselle Terrasson, veuve de feu M. Rémond, de Dye, Dieu lui fit la grâce de sortir de l'hôpital de La Rapine; j'eus de la joie de la voir délivrée des mains de ses ennemis, quoiqu'il

(1) Voy. dans l'Appendice la liste des réformés détenus dans l'hôpital de Valence.

lui coûtât de l'argent. J'avois du déplaisir de la voir sortir avec une crosse, et qu'elle étoit encore toutte estropiée et meurtrie, et ne pouvoit pas marcher; de plus, ce feut une grande pertte pour moy. Je tiens la vie de Dieu, et puis d'elle; car quoiqu'elle feut estropiée, néantmoins elle s'efforçoit à me laver mes meurtrissures et ma playe, de quoy je lui suis redevable; et de plus, nous nous consolions l'une l'autre; et dans un moment, je feus privée de tout cella. J'avois encore la Pourchillonne, qui avoit soin de moy, quoiqu'elle ne me fît que peu de chose, et encore pour de l'argent. Elle tomba malade, en sorte que je feus privée de tous ceux qui pouvoient me donner quelque soulagement. Enfin je restai toutte seule à l'infirmerie, sans que personne eût soin de moy.

Dans ce temps-là, Monsieur mon parrain m'écrivit de rechef. Voici sa lettre :

« A Genève, ce 7 novembre 1687.

« Mademoiselle ma très-chère filleule,

« Comment pourrai-je répondre à votre incomparable lettre, qui semble dictée de l'esprit de Dieu? Pour y répondre dignement, il faudroit comme vous être animé de l'esprit de constance, de force, de science, et de crainte de l'Eternel. Mais je vous avoue qu'il s'en faut bien que je l'aye au point que vous l'avez; bénit soit Dieu qui vous en a partagé si avantageusement. On voit briller dans toute votre lettre l'esprit du martyre, et vous sçavez que ces dons ne se communiquent pas à tous. Je le vois en vous avec un esprit d'admiration, pour ne pas dire avec un esprit d'envie, me fesant de secrets reproches de ce que je n'ay pas été rendu digne [de souffrir] comme vous pour le nom de Christ, et de souffrir si constamment et si patiemment. Où avez-vous appris cette science, ma chère filleule, vous qui n'avez pas étudié comme nous, vous qui n'avez pas consumé, et, pour ainsi dire, distillé votre esprit sur une infinité de livres durant les trente et quarante années, comme nous avons fait, pour apprendre la science des saints? J'en découvre la cause : c'est que notre grand docteur, l'Esprit de Dieu, vous a plus aimée que nous. Il vous a donné une double portion de son esprit. Le livre de l'Ecriture sainte a été votre seul livre. Vous avez été dans une école où nous n'avons pas été. Vous avez demeuré en prison dans les basses-fosses plusieurs années; vous y étiez, comme nous l'ont rapporté plusieurs femmes honorables qui avoient le bonheur d'être les compagnes de vos liens, vous y faisiez, dis-je, la fonction d'un docteur et d'un consolateur; vous les exhortiez à la patience, non-

seulement par vos discours, mais principalement par votre exemple. C'est ainsi qu'en instruisant et fortifiant les autres, vous êtes devenue plus robuste en la foy. Vous avez encore appris par ce livre divin des saintes Ecritures quelle feut la patience de notre grand Sauveur, lorsqu'on le fouetta dans la maison de Pilate, quelle feut celle des apôtres, lorsqu'on les battit de verges dans cette même ville de Jérusalem, et comme ils souffrirent tous sans murmurer, se soumettans à la volonté de leur Père céleste, et s'éjouissans même de souffrir pour le nom de Christ. Ayant de si habiles docteurs au-dehors et dans le cœur, je ne m'étonne plus de ce que j'ay leu dans votre lettre, et du témoignage authentique que vous rendent tant de personnes, qui ont été avec vous dans les prisons et dans les basses-fosses. Ce que je trouve de plus admirable en vous, c'est cette constance invincible qui a surmonté les émotions de vos persécuteurs, bien que vos tourments aient été extrêmes et de très-longue durée. Nous [avons] vu presque touttes les Eglises de France succomber au seul bruit des dragons et de leurs menaces; mais vous avez envisagé vos bourreaux sans trembler, les plus infernals même de tous, je veux dire de La Rapine et ses six satellites, qui chacun avoit un paquet de verges à la main, déchargeant leur furie sur vous, et [qui] se lassèrent en déchirant vos épaules, tant que le sang ruisseloit de touttes parts, et que vos épaules devinrent noires comme du charbon. On vous a encore battue à coups de bâton; on vous a traînée par la chambre et assommée de coups, tant qu'enfin le bâton se rompit sur votre dos. Et [vous] tombâtes ensuitte du plus haut de la maison sur des pierres, et vous vous êtes toutte brisée et meurtrie, ensorte que vous voilà maintenant percluse de vos membres, et que vous portez en votre corps les flétrissures du Seigneur Jésus, souffrant surtout la pauvreté, la famine, dans un lieu où l'on n'a nul soin de vous, où vous êtes incessamment persécutée. Ce qui me donne encore de l'admiration dans touttes vos souffrances, c'est que vous avez appris cette leçon de notre bon Maître de ne point vous emporter en injures contre vos persécuteurs; c'est ainsi qu'il faut continuer, ma chère filleule, afin que votre constance soit une œuvre parfaite. Ainsi fit ce bienheureux martyr M. Melluret (Menuret), de bienheureuse mémoire, qui a donné dans sa personne le plus illustre exemple de constance qui ait été dans ces dernières persécutions. Il bénissoit ses persécuteurs; il leur disoit qu'il savoit bien que les tourmens qu'il luy falloit endurer n'avoient d'autre source que celle de ses péchés et de la volonté de Dieu, à laquelle il se soumettoit. Que si on vous a refusé les alimens nécessaires dans l'ar-

deur de la fièvre dont vous êtes détenue depuis plusieurs mois, et qui a redoublé après votre chûte du plus haut étage de l'hôpital, souvenez-vous, je vous prie, que notre grand Sauveur étant cloué à la croix, il eut soif, et que, pour une boisson, on luy présenta du vinaigre mêlé avec du fiel. Quand on considère le grand nombre des persécutions qu'on vous a fait, et votre constance, je dis qu'il y a quelque chose de plus qu'humain; c'est ce grand Dieu qui vous fortifie paisiblement par son Esprit.

« Mais, ma chère filleule, il faut aussy persévérer jusqu'à la fin. Ne voyez-vous pas la couronne de martyre qui vous est préparée dans le ciel, et que, comme vous avez mieux soutenu que les autres le bon combat de la foy, vous serez distinguée d'eux tous par les louanges que Jésus-Christ vous donnera? C'est maintenant, ma très-chère filleule, qu'il faut que vous vous réjouissiez dans les tribulations; c'est, je m'assure, que vous sentez dans votre cœur une source inépuisable de consolations. Faites-en part à vos chères compagnes qui sont dans l'hôpital avec vous. Que votre constance les affermisse, que vos paroles les réjouissent, et suivez toutes ensemble votre grand capitaine Jésus-Christ, qui a souffert la croix, ayant méprisé la honte, et s'est allé asseoir à la dextre du trône de Dieu.

« Je rends grâces à ces illustres sœurs du souvenir qu'elles ont de moy dans leurs prières. Je les supplie de tout mon cœur et vous aussy de continuer, et ne m'oubliez point, puisque je ne vous oublie pas. Je loue Dieu de ce qu'il vous a conservé votre bonne mère dans le temps de votre détention et de votre cheute, afin de vous secourir; assurez-la bien de mes services. J'écriray à votre frère dans le pays des Grisons, et je luy marqueray votre fermeté et vos afflictions. Je ne cesse de prier pour vous; rendez-moy prières pour prières.

« Je ne sçaurois mieux finir que par l'exhortation que l'apôtre saint Paul faisoit autrefois aux Thessaloniciens : Soyez toujours joyeux. Priez sans cesse. Rendez grâces en touttes choses; car c'est la volonté de Dieu par Jésus-Christ envers vous. N'éteignez point l'Esprit. Eprouvez touttes choses; retenez ce qui est bon. Abstenez-vous de toutte apparence de mal. Or l'esprit de paix vous veuille sanctifier entièrement, et votre esprit, et l'âme entière, et le corps soit conservé sans reproche à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cellui qui vous appelle est fidelle à qui aussy le sera. Je vous prie, conjointement avec nos sœurs qui sont détenues avec vous, de prier pour moy. Je vous adjure par le Seigneur que cette

lettre soit leüe par tous les saints frères et sœurs qui sont les compagnes de vos liens. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen (1).

« Je suis, ma très-chère filleule,

« Votre très-humble et très-obéissant parrain et serviteur,

« F. MURAT.

« Si vous m'écrivez, faites que ce soit à Lauzane, car j'y serai, s'il plaît à Dieu. Ne vous mettez en peine de rien, car aucune chose ne vous manquera. Envoyez-moy, au plutôt que vous pourrez, le récit de vos persécutions dont je vous parleray ci-dessous. Que cella soit en si bon ordre que la dernière lettre que vous m'écrivîtes, qui est fort bien faite, et où il n'y ait rien de superflu; envoyez-le-moy tout par voye asseurée. Faites-moy la grâce de m'envoyer le mémoire de touttes vos souffrances, de ce que vous avez souffert à Grenoble et à Valence, et des cruautés que l'on vous a fait souffrir, des disputes que vous avez eues avec les moines, et de ceux qui vous ont sollicitée à changer; s'il se peut, le mois et le jour que cella vous est arrivé; mais il faut faire cella en peu de mots, autant que vous pourrez, et surtout ne rien dire qui ne soit très-véritable; car cella vous fairoit grand tort. »

Je pourrois mettre plusieurs autres lettres, qui ne contiennent que la vérité, aussi bien que celles que j'ay mises, et qu'elles n'édifieroient pas moins le public; je suis assurée qu'elles rempliroient les fidelles de consolations, mais particulièrement les bonnes âmes qui ont été en prison, et qu'elles ont souffert pour l'Evangile de Christ. Mais j'ay mis tant seulement ces cinq lettres, afin que les pasteurs ne se relâchent point d'écrire à leurs brebis, mais plutôt qu'ils suivent l'exemple de ce fidelle pasteur et bienheureux, je veux dire M. Murat, mon parrain, de glorieuse mémoire, qui lorsqu'il ne pouvoit pas de sa propre bouche consoler ses brebis, ne manquoit pas de les consoler par ses écrits, [et] dont la mémoire sera éternellement heureuse.

VI. DÉLIVRANCE.

Le 23e du même mois, un prêtre vint me voir. Il s'assit vers mon chevet; il demanda de quelle religion j'étois. Je luy répondis : « De la religion réformée. » Ce feut assez; il entra en même temps

(1) 1 Thess. V, 16-28.

en dispute avec moy. Nous disputâmes l'espace d'une heure ou deux. Il m'attaqua sur ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifieray mon église; ensuitte sur la réalité (1). Je luy répondis fort bien, loué soit Dieu, en sorte qu'il me donna des louanges qui ne me sont pas deües. Nous passâmes notre dispute fort doucement, sinon à la fin qu'il me demanda si je croyois que le roy fût damné. Je luy répondis que c'est à Dieu de juger des cœurs et de ces choses-là, et non pas à moy, mais que si je me faisois de sa religion, je serois damnée, car d'avoir connu la vérité et ne la suivre pas, je serois plus coupable que les autres. Il me dit que je parlois bien hardiment pour une prisonnière : « Je vous fairay mettre dans un cachot, me dit-il, car vos ministres ont advoué au dernier synode qui se tint à Charenton qu'eux pouvoient se sauver dans notre religion, et vous croyez tout le contraire. » Alors il se prit à m'injurer et [à] me dire tout ce qu'il luy vint à la bouche; car je n'avois pas manqué de luy dire qu'il ne disoit pas la vérité, puisque nos pasteurs avoient abandonné tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde pour professer la vérité que leurs bouches avoient prêchées, sinon à la réserve de quelques apostats, qui se sont trouvés eux-mêmes non recevables : « Et en cella, Monsieur, vous ne dites pas la vérité, car vous vous contredisez vous-même; mais vous faites cella pour me séduire. Monsieur, ne le croyez; car je connois toutes vos ruses. » En s'en allant tout en colère, il me dit qu'il viendroit me voir souvent; dont je fus bien aise de me voir dans ma solitude dans cet heureux moment.

Ce même jour, à trois heures après midi, M. Clair, de Beaumont, proche de Valence, qui étoit détenu pour la religion dans l'hôpital de La Rapine, monta à l'infirmerie; il eut la bonté de me venir voir, et sitôt qu'il eut approché de mon lit, il me dit : « Ma chère, prenez courage, vous sortirez bientôt, car j'ay l'argent de votre rachapt en ma poche depuis deux jours, et vous seriez dehors, si ce n'étoit que Monsieur le recteur dit qu'il n'y a pas assez, et il croit d'en tirer davantage de vous. » Quelque abbatue que je feusse des violentes douleurs que j'avois, et que les paroles m'avoient augmentées ce jour-là, à cause du prêtre qui m'avoit incité à cella, cette nouvelle me donna une grande joye, et je m'apperceus que les douleurs de ma playe n'étoient plus si violentes.

Le lendemain, on me mit dans le cabinet de Saint-Henry, là où étoit auparavant Madame de La Farelle (2), là où j'ay demeuré jus-

(1) Présence réelle.
(2) Claude de La Farelle, née Graverol, veuve d'un avocat de Nîmes. Lors de

ques à un soir que M. Genest, le recteur de l'hôpital, vint me dire si je n'avois pas le courage de sortir de l'hôpital. Luy-même s'offrit pour m'aider à m'habiller, en me disant : « Permettez que je vous aide. Je ferois venir une personne de l'hôpital; mais je suis bien aise qu'aucun ne vous voye sortir, ni qu'on le sçache. Vous seriez sortie plutôt; mais votre mère ne baille pas assez de l'argent, » me dit-il. Luy-même me conduisit jusqu'à la porte avec la chandelle pour m'éclairer. C'étoit dans le même mois et année, qui étoit le 26e novembre 1687, que Dieu me délivra de mes ennemis. Louange, gloire et grâces luy en soient rendues immortelles dès maintenant et à toujours. Amen.

Je trouvai ma chère mère à la porte, qui m'attendoit en versant des larmes. Un mien parent de Saint-Paul y étoit aussi, et plusieurs autres personnes que je ne veux pas nommer, de peur de leur faire des affaires. Je souffris de grands maux pour me rendre au logis.

Je demeuray huit jours dans Valence ; tous les jours j'avois de très-honnorables personnes autour de mon lict, de l'un et de l'autre sexe, et de touttes conditions. Mon père et ma mère avoient grande joye de me voir, et moy aussi d'avoir ce bonheur de jouir de leur présence ; car il y a peu d'exemples comme mon père et ma mère en France ; ils m'ont toujours encouragée dans les souffrances quand ils pouvoient me parler ; ils m'exhortoient à la persévérance ; au lieu que j'ay veu avec un grand regret des pères et des mères qui persécutoient leurs enfants pour les faire changer. C'est de quoy je loue Dieu de la grâce qu'il m'a fait de m'avoir donné un père et une mère qui craignoient son saint nom (1). Je les mettois bien en peine de me voir en un état si déplorable, car ils ne sçavoient comment faire pour me faire transporter à Genève, car je ne pouvois souffrir la calèche, ny la lictière, ny [aller] à cheval. Mais comme

la révocation de l'Edit de Nantes, cette dame eut la douleur de se voir livrée aux agents royaux par son propre fils, devenu catholique. Enfermée successivement dans cinq prisons différentes, elle fut enfin conduite à l'hôpital de Valence, « où la rigueur et l'abstinence dont le sieur d'Hérapine se servit la fit devenir paralytique de la moitié du corps. » Elle reçut un jour de son bourreau un coup de bâton au travers du visage qui lui cassa toutes les dents de devant. Malgré les indignes traitements dont elle était l'objet, Madame de La Farelle resta inébranlable dans la profession de sa foi. On a conservé d'elle une parole sublime. D'Hérapine, surpris de sa force d'âme, n'ayant pu s'empêcher de lui dire : « *Mademoiselle, je m'étonne que vous puissiez souffrir tant de maux. — Moi,* répondit sa victime, *je ne souffre rien ; cela n'est rien ; Jésus-Christ a bien plus souffert pour moi.* » Jurieu, *Lettres pastorales;* Haag, *France protestante,* article La Farelle.

(1) Il est toutefois probable que, dans la prison de Grenoble, Madame Gamond s'était laissé extorquer la promesse de se réunir à l'Eglise romaine. Nous ne saurions comment expliquer autrement le fait qu'elle fut relâchée et ne partagea point la condamnation de sa fille.

j'avois un grand désir de sortir de France, je dis à mon père que je m'efforcerois de me tenir à cheval, pourveu qu'il y eut une selle, et un sac plein de quelque chose attaché au pommeau de la selle, et je tâcherois d'y mettre dessus mon estomach, et j'appuyerois mes pieds aux étrieux.

Dans cette position, nous partîmes de Valence. Tous les pas que le cheval faisoit, c'étoient autant de larmes qui sortoient de mes yeux ; les pas mal tournés étoient autant de cris et de tortures. La fièvre me redoubla tellement que de deux en deux, ou de trois en trois lieues, il nous falloit arrêter ; deux personnes me prenoient entre leurs bras comme morte, et on me portoit dans le lict. Ma mère me présentoit à même temps du bouillon ; mais ce m'étoit impossible d'en pouvoir prendre, de tant que le pommeau de la selle avoit meurtry mon estomach, parce que j'y étois couchée dessus, et ne pouvois me soutenir par ailleurs, d'autant que mes forces étoient faillies ; et là où on me mettoit, je demeurois sans me pouvoir remuer. Combien est-ce que j'ay souffert d'injures atroces par le chemin, parce qu'on me voyoit abouchée sur le cheval, outre les douleurs cuisantes de ma playe, ce qui étoit cause qu'il nous falloit séjourner par tous les lieux où nous passions huit ou dix jours.

Et partout où nous nous arrêtions, en même temps j'avois des visites [de gens] de touttes conditions et de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, qui venoient verser des larmes à mon chevet de ce qu'ils n'avoient pas souffert le ravissement de leurs biens et encore moins souffert en leurs personnes, en sorte que je leur faisois honte, me disoient- ils, et que j'étois bien heureuse ; ensuitte ils me donnoient des éloges qui ne m'étoient pas deus. Aussi je leur répondois que si j'avois demeuré ferme en la foy, cella ne venoit pas de moy, mais de Dieu, qui soutient qui il veut, qui laisse tomber qui il veut ; mais qu'ils ne s'affligeassent pas, parce qu'il y avait du beaume en Galaad pour ceux qui ont fait naufrage quant à la foy, mais qu'il falloit faire comme saint Pierre, qui, quand il eut péché, sortit de la salle de Caïphe, et pleura amèrement. Je continuois à les exhorter de sortir de France, mais surtout je tâchois à les consoler le mieux qu'il m'étoit possible ; et par touttes les villes et les villages j'en faisois de même, quoique l'état où j'étois ne le permettoit pas, à cause des continuelles et violentes douleurs et du redoublement de fièvre que j'avois. Outre tout cella, quoique ma mère eusse un grand soin de moy, et principalement de ma playe, cella n'empêchoit pas que la selle du cheval ne m'en-

tamât tout proche de ma playe; et bien qu'il n'y aye que quatorze lieues de Valence à Grenoble, nous demeurâmes un mois en chemin, à cause de mes grandes incommodités.

Quand nous feumes arrivées à Grenoble, à même temps cella se sceut, tellement qu'il ne [se] passa pas un jour que je n'eusse des visites des bonnes âmes qui venoient me voir, de toute condition, qui m'ofroient leurs services; de quoy je leur suis redevable. J'ay eu l'honneur de voir à mon chevet Madame la présidente Dalière et Madame Vial la trésorière (1), pour qui je fais des vœux les plus ardents pour que Dieu les console dans la tribulation où elles sont.

Dans ce même temps, je receus une lettre de Monsieur mon parrain, qui me disoit par icelle qu'il étoit dans des amertumes de ce qu'il n'aprenoit point de mes nouvelles. Comme je continuois de la lire, on m'en apporta de rechef une autre de sa part. Par icelle il m'écrivoit que j'étois bienheureuse et que j'avois sujet de me glorifier, puisque je portois en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus-Christ. Mais je luy écrivis tout le contraire, en lui disant que je n'avois pas sujet de me glorifier, sinon en la croix de nôtre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il étoit vray que Dieu m'avoit fait de grandes grâces, mais que c'étoit un effect de sa bonté, et que Dieu se sert des choses foibles du monde pour confondre les fortes, que ce n'étoit pas par aucun bienfait que j'eusse receu touttes ces choses; mais c'est que Dieu veut être glorifié en bienfaisant aux indignes; et que si je l'avois receu, je ne m'en glorifiois pas comme si je ne l'eusse point receu, mais c'est que je craignois Dieu.

Je demeuray un mois à Grenoble à cause de ma playe. Nous en partîmes pour aller à Genève au mois de febvrier 1688; dans quatre jours nous y arrivâmes. Quand je fus à Genève, c'est là où j'eus beaucoup de visites des bonnes âmes qui venoient me consoler dans mon lit d'affliction, et [me] réjouir par leurs charités; Dieu leur rende leurs bienfaits! Entre plusieurs autres, M. Vincent Sarrazin, de Lyon (2), cette illustre personne, prit la peine de venir me voir, et m'apporter des baizemains de Madame de Saussure, de Lauzane, à qui j'ay aussy de grandes obligations. Je me recognoissois indigne des soins qu'elle a eu de moy et qu'elle a toujours (car il n'y a pas longtemps que je receus une lettre de sa part, et que

(1) Cette dame, femme de Samson Vial, trésorier de France à Grenoble, et fille de Philibert Sarasin, sieur de la Pierre-Durette, avait persévéré dans la profession du protestantisme. En 1686, selon la *France protestante* (t. IX, p. 477), « le trésorier Vial allait à la messe, tandis que sa femme n'y allait pas. »

(2) Vincent Sarasin, fils d'un négociant genevois établi à Lyon, et frère de Jean Sarasin, pasteur de l'Eglise réformée de cette ville en 1681.

par elle il a la bonté de m'offrir de rechef sa protection, de quoy je luy suis redevable); aussy je ne cesse de prier Dieu pour luy et pour Madame son épouse, et je prieray Dieu tout le temps de ma vie qu'il les conserve et les comble de ses grâces et de ses bénédictions les plus précieuses jusqu'à ce qu'il les élève dans son Ciel. Dans ce temps, Monsieur mon parrain vint de Lauzane pour me voir dans mon lict d'infirmité. J'étois ravie de joye de voir ce fidelle ministre de Christ assis à mon chevet, mais ce fut une joye bien courte pour moy.

Au mois de may, je tâchai de me lever du lict et de marcher avec une crosse, pour aller au temple de Saint-Gervais. De dire quel feut mon ravissement à l'entrée de ce saint [lieu m'est impossible]; je l'ay peu sentir, mais je ne sçaurois l'exprimer. Dieu me fit la grâce d'ouïr sa parole; gloire soit à Dieu de la grâce qu'il m'accorda de rechef. Le saint dimanche venu, je tâchai de me porter dans ce saint lieu, quoique mes jambes ne me pouvoient pas soutenir, et que la crosse m'avoit entamée; de plus, c'est que je ne [me] pouvois pas plier, ny asseoir, ny mettre à genoux, nonobstant les douleurs incroyables que je sentois à cause de ma playe. Quand je feus dans ce saint lieu, je receus une source inconcevable et inépuisable de consolations. Le pasteur, qui étoit pour lors Monsieur Turretin (1), que je regardois comme un fidelle ambassadeur de Christ, le pseaume qui fut chanté, et le texte qu'il prit convenoit si bien à mon état que je creus qu'il l'avoit choisi exprès pour ma consolation. Et en effect, ne le diriez-vous pas, puisqu'il prit son texte à l'épitre de saint Paul aux Ephésiens, chap. III, verset 13 : « C'est pourquoy je vous prie [que] vous ne vous relâchiez point à cause de mes tribulations que j'endure pour l'amour de vous, ce qui est votre gloire. » Le troisième point qu'il y considéra venoit si bien à mon sujet, il fit l'application aux prisonniers de France, et ensuitte il s'addressa aux personnes qui avoient souffert pour le nom de Christ, ses paroles étoient si pénétrantes et si consolantes, il fit une prière si ardente et si touchante que je ne crois pas de recevoir plus de consolations que j'en receus en ce moment.

Quelque temps après, j'allois à Saint-Pierre, où j'étois ravie d'entendre Monsieur B. Calendrin, ce fidelle ministre de l'Evangile de Jésus-Christ, que sa vie prêche aussi bien que sa doctrine (2). Dans

(1) Il s'agit ici non du célèbre théologien François Turrettini, qui était mort l'année précédente, mais de son cousin Michel Turrettini, comme lui pasteur et professeur de théologie à Genève, où il remplissait cette double charge depuis l'année 1676.

(2) Bénédict Calandrini, pasteur à Genève en 1664, et professeur de théologie

ces heureux moments, je m'écriois : « Dieu, fais qu'il y ait toujours paix au mur et [à l'] avant-mur de cette Jérusalem! Que ton Evangile y soit toujours prêché de père en fils et de génération en génération, tant qu'enfin il n'y aye plus de soleil, ny de lune dans le ciel! » En sortant de ce saint lieu, plusieurs honorables personnes me faisoient mille carresses; elles me témoignoient la joye qu'elles avoient de me voir délivrée de mes ennemis. Mademoiselle Jaquet, du Languedoc, qui avoit été prise avec Monsieur Capion (1), et ensuite mise aux prisons de Grenoble (c'est de là qu'étoit venue notre connoissance), elle me prit par la main et me mena dans sa chambre; et quand j'y feus, elle me dit : « Ma chère, que vous m'avez fait jetter de larmes et que je vous ay regrettée extrêmement! — Et pourquoy, luy dis-je, Mademoiselle? — C'est, me dit-elle, que j'étois dans l'hôpital de Grenoble, comme vous sçavez que j'y feus envoyée. Dans ce temps-là, Rapine vint à Grenoble, ensuitte vint voir le recteur dans l'hôpital, et luy demanda s'il avoit des gens de la religion. M. le recteur luy répondit que ouy. «Et vous, Monsieur, [demanda-t-il], en avez-vous? » La Rapine répondit que ouy, et surtout qu'il en avoit deux, les plus opiniâtres, qui étoient Jeanne Deleuze et Blanche Gamond. « Mais aussy, [dit-il], elles sont les plus maltraitées; je leur fais bailler cent coups. » Nous étions [quelques-unes] de la religion qui entendions cella, et sitôt que nous eûmes veu sa face odieuse et ouy ses rudes parolles, nous entrâmes dans notre chambre en pleurant, non-seulement de votre triste état, mais parce que tous les jours on nous menaçoit de nous y mettre, si nous ne changions pas. » Je luy dis : « Mademoiselle, vous avez été heureuse de n'être pas tombée entre ses mains, car on nous frappoit sans mezure, et si on me disoit qu'une personne eut souffert ce que j'ay souffert, je ne le croirois point. Et, en effet, c'est un miracle du ciel que je sois en vie, et je puis dire avec David, au

dans la même ville en 1690. Ce respectable ecclésiastique s'intéressa très-activement au sort des protestants français persécutés, et rendit en particulier de grands services à ceux qui étaient captifs sur les galères du roi; il entretenait avec eux une correspondance suivie, et leur fit, en mainte occasion, parvenir des secours pécuniaires.

(1) Capieu. — On lit dans la liste des protestants fugitifs ramenés devant le parlement de Grenoble, à la date du 12 décembre 1686 : « Capieu, ci-devant ministre de Saint-Laurent de la Vernède, près d'Uzès, est condamné à servir le roi par force dans ses galères, sa vie durant. Catherine Jaquet, de Pignan, après confiscation de ses biens, est rasée et enfermée pour sa vie. Lyron, potier de Lyon, conducteur de Capieu, pour avoir fait contrefaire les signatures du lieutenant général du roi de Lyonnais et de son secrétaire, est condamné par contumace à l'amende honorable et au gibet. » (*Bulletin*, t. VIII, p. 304.) — Le nom d'*Ant. Capieu*, ministre de Saint-Laurent, figure effectivement dans la liste des galériens protestants dressée par MM. Haag. *France protestante,* Pièces justificat., p. 408.

pseaume XVIII, versets 4 et 5, et au pseaume XXX, verset 3, et au pseaume LXVI, verset 12 : « Les cordeaux de la mort m'avoient environnée, et des torrents des méchants garnements m'avoient troublée. Les cordeaux du sépulchre m'avoient ceint, les lacs de la mort m'avoient surprise. Eternel, tu as fait remonter mon âme du sépulchre, tu m'as rendu la vie! Car, ô Dieu, tu avois fait monter les hommes sur ma tête, et j'étois entrée au feu et en l'eau, mais tu m'as fait sortir en un lieu plantureux. Que rendrai-je à l'Eternel? Tous ses bienfaits sont sur moy! Je prendray la coupe de délivrance, et j'invoqueray le nom de l'Eternel. Mon âme, bénis l'Eternel, et [que] tout ce qui est en moy bénisse le nom de l'Eternel! Mon âme, bénis l'Eternel, et n'oublie pas un de ses bienfaits; car c'est luy qui a garanti ta vie de la fosse, qui te couronne de gratuité et de compassion. » Ps. CXVI; ps. CIII.

Dans le mois de may 1688, le 14e jour, à dix heures du matin, Monsieur mon parrain, ce fidelle pasteur à qui j'avois tant d'obligations, quitta la terre pour aller dans le ciel. Ce feut pour moy une grande affliction, et un coup de verge bien sensible pour moy. Je reconnus bien que je m'appuyois trop sur le bras de la chair; que c'est à s'appuyer sur un roseau cassé ou sur une épine qui pique également et cellui qui la plante et cellui qui l'arrache. Mais ce grand Dieu ne s'arrêta pas là, il continua de m'affliger; car le 28e septembre, dans la même année, on me vint annoncer que ma chère mère avoit passé de ce monde au père des esprits. Il y avoit plus de vingt jours qu'elle étoit enterrée à Berne, et moy j'étois à Genève. Ce fut une triste nouvelle, bien surprenante pour moy, d'apprendre plutôt sa mort que sa maladie. Je me jettai sur mon lict en faisant des cris et des soupirs, et en versant des larmes en abondance, et je m'écriois : « O mon Dieu! il ressemble que je sois l'objet de ta colère, et que tu ne prens plaisir qu'à m'affliger. Qu'on ne m'appelle plus Blanche Gamond, mais Mara, car le Tout-Puissant m'a comblée d'amertume! (1) Je vois bien que ce sont mes péchés qui sont cause que tu continues à me visiter de tes verges; mais ne retire point de moy ta grâce. J'ay péché contre toy, ô mon Dieu, contre toy proprement; c'est pourquoy tu m'affliges tant et plus. Mais je dis avec Job (2) : « J'ay péché; que te feray-je, conservateur des hommes? » O mon Dieu, si tu prends garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera devant toy? A toy est la justice

(1) Allusion à Ruth I, 20.
(2) Job VII, 20.

et à nous confusion de face. Mais, ô mon Dieu, tu m'as ôté la personne que j'aimais le plus dans le monde, et ce qui me reste n'est plus que langueur. Tu as fendu mon cœur par le millieu, tu m'as arraché mes entrailles. Je ne la regrette pas parce qu'elle n'est plus avec moy, mais parce que je ne suis plus avec elle. Mais, ô mon Dieu, je me soumets à ta volonté et je dis avec Hély : « C'est l'Eternel, qu'il fasse ce qu'il trouvera bon! » Je mets le doigt sur la bouche, parce que c'est toy, ô Dieu, qui l'as fait. J'iray vers elle, mais elle ne viendra pas vers moy» (1).

Dans ces agitations où j'étois, j'ouïs une voix qui me dit : « Hélas! qu'est-cecy, ma chère? » C'étoit le bon monsieur Pierre Gaudy (2), fidelle pasteur de Christ, auquel j'ay mille obligations. Il prit la peine de venir me voir, il me donna de grandes consolations, et il m'offrit de me servir de tout ce qui luy seroit possible. Après m'avoir consolée et m'avoir témoigné qu'il prenoit part à ma grande pertte et à tout ce qui me touche, il fit la prière, de quoy je luy suis redevable; et je ne cesse de prier Dieu pour luy et pour tous ceux qui luy appartiennent. Que Dieu luy rende ses bienfaits!

Depuis le 25 octobre de la même année, je suis à Berne (3), où ces très-hauts et très-illustres et puissans seigneurs m'ont consolée par l'effect de leurs charités. C'est pourquoy je fais mes vœux les plus ardens vers le ciel que Dieu les comble de ses grâces. Que Dieu bénisse ces très-illustres et souverains seigneurs de la ville et république de Berne, et ceux qui leur appartiennent et tous ceux qui m'ont fait du bien! Qu'il les bénisse de ses bénédictions du ciel d'en haut et de la terre d'en bas! Que Dieu soit leur rémunérateur, et qu'il leur rende mille et mille fois le bien qu'il leur a mis au cœur de me faire! Qu'il bénisse l'œuvre de leurs mains, qu'il dispose, voire, dis-je, de l'œuvre de leurs mains, et après qu'il les aura comblés de ses plus rares faveurs icy-bas, qu'il les élève dans son ciel! là ils recueilleront tout ce qu'ils auront semé!

Avant que de finir, je préviens aux pensées de plusieurs esprits qui pourront croire que les choses précédentes que j'ai écrites, j'en pourrois tirer matières de louanges. Mais je prends Dieu à témoin si j'[en] ay jamais eu la pensée; au contraire, l'humilité doit être mon partage. Car tant plus j'ay reçu de faveurs du ciel, tant plus je me

(1) 1 Samuel III, 18; Ps. XXXIX, 10; 2 Sam. XII, 23.

(2) Pierre Gaudy, pasteur de l'Eglise de Genève en 1672, mort en 1710.

(3) On sait qu'à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, près de deux cents familles réfugiées s'établirent dans la ville de Berne, où une *corporation* française fut fondée en 1689. Weiss, *Hist. des Réfugiés protestants de France,* t. II, p. 207 et 282.

dois humilier sous la main puissante de Dieu, afin qu'il m'élève dans son ciel lorsqu'il en sera temps. De plus, toutes les fois que le temps se change, n'ai-je pas un renouvellement de douleurs des coups que j'ay receus? Outre cella, n'ay-je pas deux échardes en ma personne, que je n'ay encore peu reposer sur mon côté gauche, ny m'asseoir, sinon quelque peu, du côté droit? Tout cella, dis-je, ne sont-ce pas des grands motifs pour m'humilier extraordinairement, afin d'implorer la miséricorde de Dieu, pour le prier ardemment qu'il me fasse la grâce d'ôter ces échardes de mon corps, s'il le trouve à propos pour sa grande gloire et pour mon salut, sinon, que sa volonté soit faite et non pas la mienne? Mais, à tout le moins, qu'il me dise, comme à saint Paul : « Ma grâce te suffit; ma vertu s'accomplit en ton infirmité » (1).

A ce grand Dieu, qui peut tout ce qu'il luy plaît, qui est l'auteur de touttes choses et de qui [procède] toutte bonne donnation et tout don parfait, à luy, dis-je, comme au Fils et au Saint-Esprit soit honneur, et gloire et force, et empire et magnificence dès maintenant et à toujours! Au roy des siècles, immortel, invisible, à Dieu seul sage soit honneur et gloire aux siècles des siècles. Amen! Amen!

APPENDICE

I. *Jeanne Reymond, née Terrasson, de Die.*

Jeanne Reymond, que, suivant l'usage du temps, Blanche Gamond, dans son récit, appelle d'ordinaire *Mademoiselle Terrasson*, a, comme sa compagne d'infortune, laissé une relation de ses souffrances. Nous ignorons si cet écrit existe encore aujourd'hui. Il avait été connu d'Antoine Court, et dans son *Histoire des Eglises réformées de France*, cet auteur en cite une page relative aux affreux traitements qu'avaient à endurer les réformés détenus à Valence. Nous reproduisons ce fragment, en y joignant les lignes par lesquelles Court l'a introduit :

« La veuve Raymond (2), née Terrasson, de la ville de Die en Dauphiné, après avoir échappé à la violence des dragons sans rien promettre, et s'être tenue cachée l'espace d'une année, fut arrêtée, transvêtie en homme, sortant du royaume à la fin de septembre et

(1) 2 Cor. XII, 9.
(2) C'est à tort que Court donne ici à Madame Reymond la qualification de veuve; elle ne perdit son mari qu'en 1687.

conduite à Grenoble (1), où, après avoir mis inutilement tout en œuvre pour ébranler sa constance, elle fut condamnée au bout de six mois avec six hommes et vingt et une femmes à être enfermée dans l'hôpital de Valence chez La Rapine, où elle fut conduite avec toute cette troupe.

« En arrivant, dit-elle, La Rapine nous sépara en deux bandes, et « nous fixant les unes après les autres, il nous dit : « Il me semble « qu'il y en a ici de bien obstinées, mais je les rangerai. » Ensuite, « il nous enferma treize dans trois cachots, et les neuf restantes, il « les mit dans une grande salle où il y avoit trente-cinq femmes ou « filles ses satellites, et il mit les hommes dans une autre chambre. « Il ne cessoit de nous visiter, toujours accompagné de trois ou « quatre estafiers et de cinq ou six malvivantes, dont il se servoit « pour l'aider à nous battre et à nous torturer. Ces satellites avoient « toujours leurs mains pleines de paquets de verges, dont ils don- « noient les étrivières sur le corps nu à tous ceux que leur barbare « maître livroit à leur fureur. Ils ne cessoient de frapper que lors- « que le sang ruisseloit de tous côtés.

« Un jour que nous nous consolions, quelques-unes de mes com- « pagnes et moi, dans nos cachots par le chant du pseaume CXXX^e, « notre voix fut entendue par sœur Marie, l'adjointe de La Rapine, « qui sortit en fureur de l'église où elle étoit, et il n'est point d'ou- « trage qu'elle ne nous dit. « Oser ainsi, nous dit-elle, chanter ces « insolences devant le Saint-Sacrement de l'autel ! Vous la payerez. » « Elle nous tint parole; car, étant revenue une demi-heure après « avec La Rapine et toute la bande des satellites, elle montra nos ca- « chots à ce barbare qui, en ayant ouvert la porte avec une émotion « démesurée, nous demanda pourquoi nous chantions les Pseaumes? « Parce, lui dîmes-nous, que ce sont les louanges de Dieu. — « Et moi, je veux vous apprendre, répliqua-t-il, qu'on ne chante « point ces sortes de choses dans cette maison. Allons, dit-il à ses « satellites, que l'on me sorte ces chiennes l'une après l'autre, et « que je les roue de coups ! » L'on commença par une de mes chè- « res compagnes, qu'on fit mettre à genoux dans une petite allée « qui régnoit le long de nos cachots, et là elle fut frappée jusqu'à « ce qu'elle tomba presque morte sur les carreaux. En la remettant « dans le cachot, on m'en fit sortir pour exercer sur mon dos le « même traitement, ce qui étant fait, on en fit de même aux autres

(1) 23 octobre 1686. « Procès extraordinaire à Jeanne Terrasson, de Die. » Liste des protestants poursuivis devant le parlement de Grenoble (*Bulletin*, t. VIII, p. 303).

« deux qui restoient encore. Je fus accusée ensuite d'avoir dit quel-
« que parole d'encouragement à l'une de celles qui étoient dans les
« autres cachots, ce qui fit que La Rapine, ranimant sa fureur,
« me fit sortir de nouveau du cachot et recommença à me frapper
« de rechef avec un bâton, jusques à ce que n'en pouvant plus, il or-
« donna à deux de ses satellites de continuer à me battre chacune
« avec un bâton, ce qu'elles continuèrent à faire jusques aussi qu'elles
« en furent lasses et qu'elles eurent mis mon corps aussi noir qu'un
« charbon.

« Un jour que la sœur Marie nous avoit fait sortir de nos cachots
« pour nous traîner à l'église, elle commença par nous battre, et
« nous fit rouler la tête première cinq ou six degrés à coups de
« pied et à coups de bâton. Ne pouvant rien obtenir sur nous, elle
« nous faisoit charrier de l'eau qu'elle répandoit ensuite, et nous
« disoit : « Vous voyez bien que c'est pour épuiser votre patience. »
« Pour en venir plus tôt à bout, elle nous faisoit faire un si grand
« nombre de voyages, nous surchargeoit avec tant d'excès, et nous
« faisoit aller si vite qu'il étoit impossible de ne pas succomber à
« ce travail. Le dimanche n'étoit pas un jour de repos pour nous;
« on nous occupoit au même travail des autres jours, à l'exception
« de coudre et de filer, et si nous voulions nous en plaindre et dire
« que le Seigneur s'étoit réservé ce jour-là, on se moquoit de nous
« et l'on nous disoit que les Pères religieux leur avoient donné dis-
« pense. Quelque temps après, étant accusée de nouveau d'avoir
« parlé à quelqu'une de nos compagnes pour l'encourager, —
« ce qui ne nous étoit pas permis, pas même de nous regarder, par
« la raison qu'ils disoient qu'en nous regardant, nous nous fortifions
« les unes les autres et nous empêchions de changer celles qui le
« feroient sans cela, et que, pour cet effet, on avoit donné à cha-
« cune de nous une garde pour observer tout ce que nous faisions,
« jusqu'au roulement de nos yeux, — quelque temps après, dis-je,
« étant accusée d'avoir parlé à quelqu'une de mes compagnes, la
« sœur Marie, qui faisoit l'office de bourreau, vint contre moi, me
« prit par derrière, me frappa de tant de coups de bâton, surtout à
« la tête, me donna tant de soufflets et de coups de poing au visage
« qu'il enfla prodigieusement, et, dans ce pitoyable état, il n'est
« point de menace qu'elle ne fît. Après quoi, elle m'ordonna de
« m'asseoir, la face tournée vers la muraille, et me défendit de bou-
« ger et de changer mon attitude à peine d'être assommée, et pour
« que ses ordres fussent mieux exécutés, elle mit une garde à mes
« côtés.

« Mais comme tous ses mauvais traitements n'opéroient rien, La « Rapine me dit que j'irois de nouveau dans le cachot et que j'y « crèverois dans moins de six semaines; et aussitôt j'y fus conduite « par son ordre. En y entrant, on m'obligea d'en nettoyer deux « autres qui étoient attenants à celui-ci. Je m'aperçus, en les net- « toyant, que les clous de l'une des portes étoient fort gros, posés « les uns tout près des autres, et que leurs pointes n'étoient point « redoublées. J'en demandai la raison, et l'on me dit que La Rapine « s'en servoit pour tourmenter ceux que bon lui sembloit, en les « mettant entre les murailles et la porte et les serrant contre ces « clous. Je faillis à être dévorée par la vermine dans mon cachot; « je n'y avois aucun repos ni le jour ni la nuit; et pour en rendre « le séjour plus fâcheux et plus épouvantable, et pour le rendre « plus semblable à celui de l'enfer, ils plaçoient à côté des chiens « qui, par leurs aboiements importuns, achevoient d'y ôter tout le « repos qu'on y auroit pu prendre. Non-seulement on plaçoit ces « chiens à côté des cachots, mais on les logeoit quelquefois dans « les cachots mêmes avec les prisonniers, ce qui causoit à ces in- « fortunés des terreurs mortelles; car ces chiens, surtout deux « d'entre eux, du poil et de la grosseur d'un vieux loup, étoient « si furieux que peu d'étrangers échappoient à leurs dents. »

Court cite encore, d'après la relation de Madame Reymond, deux exemples de l'incroyable cruauté de d'Hérapine : « Le premier en la personne d'un jeune garçon d'environ vingt et un ans, dont rien n'avoit été capable d'ébranler la constance. « La Rapine, dit- « elle, le tint longtemps dans le cachot où je fus mise après lui, et « il l'y fit mourir à petit feu; il ne lui donnoit que très-peu de pain « et point du tout à la fin. Une des satellites de l'hôpital, nommée « Susanne Pourchillon, ayant été un jour visiter ce prisonnier par « ordre de La Rapine, le trouva mort dans son cachot et aida elle- « même à l'enterrer dans le jardin. » — « L'autre exemple, pour- suit Court, dont parle cette confesseuse, est celui d'un homme à qui « La Rapine, dit-elle, fit souffrir des maux sans nombre et qui, « prêt à expirer, mais avant que d'être mort, il le fit traîner dans « la basse-cour et ensuite jeter sur un tas de pierres qui étoit dans « un des coins du jardin. »

Jeanne Reymond, entrée vraisemblablement à l'hôpital de Valence dans les premiers jours d'avril 1687, en sortit au mois de novembre de la même année, comme nous l'apprend Blanche Gamond, « avec une crosse, toutte estropiée et meurtrie, et ne « pouvant pas marcher. » La lettre suivante de Madame de Bressac,

qu'il vaut la peine de citer en entier, atteste de même que les odieuses brutalités de d'Hérapine altérèrent profondément la santé de la pauvre captive. Cette lettre, où se peint l'étonnement naïf de son auteur de ce que, malgré tout ce qu'elle a souffert, *Mademoiselle Terrasson* « paraît ne vouloir point changer de religion, » rend à la fermeté et à la persévérance chrétiennes de cette dernière un témoignage indirect du plus haut intérêt.

« A Valence, ce 16e août 1687.

« Il est vrai, Madame, et vous ne vous êtes point trompée quand vous croyez que j'avois intention de vous faire plaisir en vous écrivant les aventures du sieur Rapine. J'ai même lieu de croire que vous en avez eu plus que vous ne dites, puisque sa fuite et la poursuite que l'on fait pour la punition de ses crimes délivrent pour jamais un million de personnes de sa cruauté, du moins dans cette province.

« Il ne fut jamais un monstre si horrible que ce scélérat pour tourmenter toutes les personnes sur lesquelles il pouvoit avoir quelque domination. La pauvre Mademoiselle Terrasson en est encore toute accablée. Je fus la voir et lui offrir mes services avant-hier; mais on peut dire qu'elle est dans un pitoyable état; jamais squelette vivant ne fut plus desséché. Elle a eu, pour surcroît de malheurs, une fièvre qui ne commence de lui donner de relâche que depuis peu. Je l'ai recommandée avec tous les soins possibles à celui qui gouverne l'hôpital, et, en effet, elle m'a dit qu'il prenoit plus de soins pour elle que pour aucune autre. Elle est encore dans cet hôpital à cause qu'elle paroît ne vouloir point changer de religion, et que personne ne peut lui faire comprendre qu'elle ne peut rien faire de mieux que de se tirer d'un lieu si misérable. Si vous la voyiez, Madame, elle vous feroit pitié, et vous lui conseilleriez de se servir du seul moyen qu'elle a pour se tirer de ce malheureux endroit. Ce n'est pas que, depuis le départ de Rapine, elle n'a point été maltraitée de coups, mais l'on peut dire que ceux qu'elle a reçus de cet infâme lui paroissent encore. Elle m'a priée de vous remercier de vos bontés, Madame, et de vous offrir son respect; elle fait aussi mille amitiés à Mademoiselle sa sœur. Pour moi, Madame, je voudrois qu'il dépendît de moi de lui donner toute la liberté qu'elle souhaiteroit; je le ferois avec d'autant plus de zèle que vous m'avez fait l'honneur de me dire que vous y prenez part. S'il arrive quelque changement pour cet hôpital, et qu'on y mette des recteurs nouveaux, je tâcherai à continuer mes soins à

lui rendre mes services. Cependant je vous demande toujours la même part à vos bontés. Mon époux vous fait la même prière et [nous] vous remercions tous deux de l'honneur que vous faites à ma petite et nombreuse famille. Je souhaite qu'ils puissent un jour vous rendre leurs respects et que je puisse aussi vous témoigner que je suis plus que personne votre très-humble et très-obéissante servante R. HUVACHE DE BRESSAC. »

II. *Lettre de Blanche Gamond à M. Murat, pasteur réfugié à Lausanne.*

De l'Hôpital de la Rapine de Valence,
le 20 d'octobre 1687.

Monsieur, mon très-cher et très-honoré parrein,

J'ai eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres sans pouvoir vous faire réponse qu'à présent, pour vous assurer de mes respects et de ma fidélité. J'ai été grandement fortifiée et consolée en même temps par vos lettres. Vous avez bien prophétisé dans celle du 3 avril, que je reçus quand j'étois encore dans ma première prison. Vous me disiez que le monde ne seroit pas témoin de mes souffrances, que mes ennemis me feroient souffrir en secret, mais que les anges de Dieu le verroient, et que Dieu le verroit aussi. C'est sur ce grand Dieu que je me suis toujours assurée. S'il est à ma droite, qui est celui qui m'ébranlera? Celui qui a formé les yeux ne verroit-il point? et celui qui a formé les oreilles n'entendroit-il point? Il recueillera mes larmes, il comptera mes soupirs et me délivrera de mes ennemis. J'arrivay le vingt-troisième du mois de may à midi. Le soir, La Rapine étant venu, on me traîna et on me battit à coups de pied, à coups de bâton et avec des soufflets. Et voyant que je souffrois tout, on ne laissa pas de me traîner dans leur chapelle, et les coups ne m'étoyent rien au prix de cela. Le neufvième de juin, à deux heures après midi, on m'ôta mes habits et ma chemise, depuis la ceinture en haut, on m'attacha par les mains au plancher, et six personnes, chacune avec une poignée de verges d'une aune de long et à pleines mains, se lassèrent toutes six sur moi et me rendirent noire comme le charbon. Puis on me détacha du plancher, on me fit mettre à genoux au milieu de la cuisine, et on continua à me battre jusqu'à ce que le sang coulât de mes épaules. Le grand Apostre ne me reprochera pas que je n'aye pas résisté jusqu'au sang, puisque Dieu m'a fait la grâce de surmonter le sang et toute autre chose. Le dix neufvième de juillet, on me traîna par toute la chambre et on me battit

à coups de bâton, jusqu'à ce que le bâton fut rompu sur moi. Dieu nous avoit délivré de La Rapine, et d'une dame Marie qui étoit une meurtrière; les gros bourreaux sont sortis et les petits sont demeurez : on peut dire que je suis ici comme dans l'enfer. Dieu veuille m'en tirer par son bras puissant. J'ai été jusqu'à trois fois jusqu'aux bors du sépulchre. Je voulois suivre ma compagnie qui se sauvoit par une fenêtre du plus haut étage de l'hôpital, je tombai et me brisai depuis la ceinture en bas; on me reprit et on me mit dans une peau de mouton. Et il a fallu me faire une grande incision à la cuisse. J'ai souffert les plus grandes douleurs du monde, je puis bien dire :

« En mes soupirs cuisants,
J'ai passé tous mes ans. »

Je dis avec l'homme selon le cœur de Dieu au Pseaume CXIX : « N'eut été ta loi qui me console, je fusse périe dans mon affliction. Je mets le doigt sur la bouche, parce que c'est Dieu qui l'a fait. » Je vous prie de redoubler vos prières pour moi, car j'en ai grand besoin. J'ay une grosse fièvre et une grande playe dont je serai estropiée puisque Dieu le veut : mais il vaut mieux entrer dans le ciel boiteuse et meurtrie, que d'être jettée toute entière dans l'enfer.

III. *Liste des réformés détenus dans l'hôpital de Valence.*

Madame Reymond affirme dans ses *Mémoires* que le nombre de ses compagnons d'infortune exposés aux cruautés de d'Hérapine était « en une fois » de plus de cinquante (1). C'est dire que notre liste, dressée d'après les indications que fournissent Élie Benoît, Antoine Court et Blanche Gamond, est encore très-incomplète. Nous n'en tenons pas moins à rendre un pieux hommage à la mémoire des fidèles confesseurs de l'Évangile qui ont souffert à Valence en inscrivant ici ceux de leurs noms que nous avons pu recueillir.

HOMMES.

Daniel AVOND.

CLAIR, de Beaumont, près Valence.

JOACHIM, d'Annonay.

Pierre LAMBERT, dit BEAUREGARD, de Saint-Antoine, près Saint-Marcelin, en Dauphiné.

Jean MENURET, de Montélimar.

ROYER ou ROZIER.

(1) Court, *Hist. des Eglises réf. de France*, t. I, p. 273.

FEMMES.

Quatre demoiselles AUDEMAR, de Nîmes.

Antoinette BESSON, de Saint-Auban, en Dauphiné.

Trois demoiselles DE CASTELFRANC, de Castres.

Marie CLOT, d'Annonay.

Jeanne DE LEUZE ou DELEUZE, de Montpellier.

Deux demoiselles DUCROS, de Nîmes.

Anne DUMAS, de La Salle, en Cévennes.

Blanche GAMOND, de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Veuve JAQUIN, de Nonnières, en Dauphiné.

Claude DE LA FARELLE, née GRAVEROL, de Nîmes.

Trois demoiselles LAMBERT, filles de Pierre Lambert, dit Beauregard.

Mademoiselle DE MONSTARDIÉ ou DE MOSTARDIE, d'Aimargues.

Susanne PELOUX, du Dauphiné.

Mademoiselle RANÇONT ou RANCOURT, d'Annonay.

Jeanne REYMOND, née TERRASSON, de Die.

Judith ROIRY ou RIORY, de Montmeyran.

Anne VOISIN, de Livron.

...... *Susanne*, de Montélimar (1).

(1) Les noms de quelques-unes de ces prisonnières figurent dans la liste, déjà souvent citée par nous, des protestants fugitifs ramenés devant le parlement de Grenoble. On lit dans ce document : 1er décembre 1685. « Ducros, avocat au présidial de Nîmes, sa femme, Claudine et Isabeau Ducros, seront reconduits sûrement et à leurs frais en Languedoc. » — 4 mai 1686. « Procès extraordinaire contre Isabeau et Marguerite Lambert, sœurs, Judith Jaquin, etc. » — 26 octobre 1686. « Procès extraordinaire à Antoinette Besson. » — 29 novembre 1686. « Louise Voisin et Anne Voisin sont rasées et recluses à perpétuité, et leurs biens confisqués. »

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Les Eglises réformées de notre patrie se disposent à célébrer la fête de la Réformation le 1er dimanche de novembre prochain, et nous avons lieu d'espérer la presque unanimité pour cette manifestation aussi solennelle qu'opportune. Ce sera la meilleure réponse aux viles injures qu'un évêque français, mentant à l'histoire et à l'évidence, a osé récemment proférer contre nos illustres réformateurs. Aujourd'hui, comme au XVIe siècle, on peut répondre à la calomnie dans le magnifique langage de l'*Institution chrétienne :* « Grâces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Evangile que nostre vie ne puisse estre à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la vérité témoigne évidemment pour nous que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et nostre mort nous désirons son nom estre sanctifié. »

Nous avons reçu de divers Consistoires et Conseils presbytéraux de précieuses communications au sujet de la fête qui se prépare, et nous sommes vivement touchés de la part qu'on veut bien nous faire dans les libéralités chrétiennes qu'un tel jour ne peut manquer d'inspirer. Recevoir pour donner est notre seul désir, notre unique ambition. Le jour n'est pas loin sans doute où notre Société pourra s'associer à ces pieux anniversaires par des publications dignes de notre Eglise. Elle croit aujourd'hui payer sa dette en achevant la publication des Mémoires de Blanche Gamond, cette réponse de l'héroïsme chrétien le plus touchant et le plus pur aux calomniateurs de tous les temps. S'il n'y a plus, grâces à Dieu, de féroce La Rapine, il y a encore des Daniel de Cosnac !

On nous saura gré de reproduire ici quelques-unes des lettres qui nous ont été adressées au sujet de la fête prochaine :

Saint-Hippolyte, le 20 août 1867.

Monsieur et cher frère,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 14 courant, le Conseil presbytéral de Saint-Hippolyte a décidé, conformé-

ment aux désirs exprimés dans votre circulaire du 11 juillet dernier, qu'une fête annuelle de la Réformation sera célébrée désormais dans la paroisse de Saint-Hippolyte, le premier dimanche du mois de novembre, et que le produit de la collecte, faite à l'issue de ce service, sera consacré à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français.* Je suis heureux de pouvoir vous annoncer cette décision de notre Conseil presbytéral, et c'est avec reconnaissance que nous recevrons les communications que vous croirez devoir nous faire à ce sujet.

Agréez, Monsieur et cher frère, l'assurance de mes sentiments fraternels.

DUSSAUT, pasteur.

Le Président du Consistoire d'Uzès à Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Comité de la Société de l'histoire du Protestantisme Français.

Uzès, le 30 août 1867.

Messieurs et très-honorés frères,

J'ai reçu la circulaire que vous nous avez adressée à la date du 11 Juillet dernier, relative au projet d'une fête annuelle de la Réformation.

Je suis heureux de vous dire que le Consistoire d'Uzès avait déjà accueilli favorablement ce projet.

Dans sa séance du 3 novembre 1866, il décida que la fête serait célébrée dans l'Eglise consistoriale le premier dimanche du mois de novembre; mais l'on n'avait pas le temps d'organiser et d'annoncer cette fête; la célébration en fut renvoyée pour la première fois à l'année 1867.

Il a été résolu que, pour donner plus d'importance et plus de solennité à la fête, tous les pasteurs de la consistoriale seraient appelés à y participer et que dans ce but ils se réuniraient tous dans la même paroisse. En conséquence on a décidé que la fête serait célébrée alternativement dans chaque chef-lieu de section, afin que toutes les Eglises du ressort pussent ainsi prendre part successivement à cette manifestation protestante.

Nous espérons donc, avec le secours du Seigneur, célébrer pour la première fois cette fête dans le temple d'Uzès le premier diman-

che du prochain mois de novembre, et j'aurai soin de vous rendre compte de la manière dont nous aurons procédé à cette cérémonie religieuse. Puisse-t-elle en réveillant de pieux souvenirs, tourner les cœurs des enfants vers les pères et disposer les protestants d'aujourd'hui à imiter la foi, le dévouement et le zèle des huguenots d'autrefois.

Selon vos désirs, nous consacrerons la collecte de ce jour à votre Société qui a déjà rendu tant de services à notre Eglise et qui peut en rendre dans l'avenir bien d'autres encore.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous faire part d'un vœu exprimé par le Consistoire dans la délibération par laquelle il s'est associé à ce projet de célébration de la fête. Il lui a semblé que pour la rendre plus solennelle, il convenait qu'elle fût célébrée le même jour dans toutes les Eglises ; il regrettait la divergence qui s'était manifestée à cet égard l'année dernière. En conséquence il m'avait chargé de faire des démarches, soit auprès du Consistoire de Nîmes, soit auprès d'autres Consistoires, pour arriver à établir une même date fixe et régulière dans toute la France.

Le comité de votre Société est placé mieux que tout autre pour amener cet heureux résultat. Votre circulaire prouve d'ailleurs votre désir à cet égard, puisque vous indiquez le premier dimanche de novembre, et que vous semblez ainsi engager chaque Eglise à choisir de préférence ce jour là.

Un dimanche est en effet plus convenable que la date fixe du 1er novembre qui peut tomber un jour sur semaine. D'ailleurs le 1er novembre a pour nos populations du Midi un grave inconvénient, parce que c'est un jour de grande fête spécialement catholique, et elles répugneraient à s'associer de près ou de loin à une manifestation qui coïnciderait avec celle ayant pour but de glorifier tous les saints du calendrier romain. En choisissant d'ailleurs un autre jour, on évitera plus facilement de soulever parmi les catholiques les susceptibilités dont vous parlez.

Le Consistoire de Saint-Chaptes, notre voisin, qui avait célébré l'an dernier le 1er novembre, se propose de faire la fête cette année le premier dimanche. Nous aimons à penser que cet exemple sera suivi par tous les autres Consistoires, et que nous arriverons ainsi à nous unir tous ensemble le même jour et pour ainsi dire à la même heure, dans un sentiment unanime de reconnaissance envers le

Seigneur. Ce sera un magnifique spectacle, bien fait pour réjouir tous les cœurs vraiment chrétiens.

Veuillez agréer nos salutations fraternelles,

P.-EMILE SAUSSINE,
pasteur-président.

Lunel, le 28 septembre 1867.

Monsieur le Président,

Je suis chargé, par le Conseil presbytéral de mon Eglise, de vous annoncer que la fête de la Réformation sera célébrée dans l'Eglise de Lunel, le premier dimanche de novembre de chaque année. Le Conseil est heureux de s'associer à une idée dont la Société que vous présidez peut à bon droit revendiquer l'initiative, et désirant lui témoigner sa reconnaissance en même temps que lui donner une preuve de sympathie pour les services signalés qu'elle rend à nos Eglises, en leur faisant connaître leur passé, en arrachant à l'oubli l'histoire de nos glorieux ancêtres (*Considérants de la délibération*) il a décidé à l'unanimité que la collecte, qui aurait lieu à l'issue de ce service, sera destinée à la *Société du Protestantisme français*.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir à vous faire une communication semblable, et je vous prie d'agréer l'hommage de ma respectueuse et fraternelle considération.

G. BAZILLE, pasteur.

Nous avons reçu des communications analogues de MM. les pasteurs-présidents des Consistoires de Marennes, Valence et Vallon. M. le pasteur Aug. Crest nous apprend que dans cette dernière consistoriale « la fête avait déjà été dignement célébrée, l'année dernière, sous l'impulsion du chef-lieu. » On se souvient enfin que, dans une séance du 25 janvier dernier, le Consistoire de l'Église de Paris a voté, en principe, l'établissement d'un service commémoratif de la Réformation, dans les Eglises de son ressort, et qu'une commission de sept membres a été chargée de préparer un rapport sur ce sujet. Espérons donc que les fidèles de la capitale comme ceux de la province prendront également part à la solennité du premier dimanche de novembre, jour que nous recommandons instamment à l'adoption de toutes les Eglises, pour le présent comme pour l'avenir.

VARIÉTÉS

INAUGURATION DE LA SALLE DE LA RÉFORMATION, A GENÈVE

Après les conférences de l'Alliance évangélique d'Amsterdam, ce concile œcuménique de la chrétienté réformée, Genève a eu sa fête non moins intéressante pour le patriotisme que pour la religion. Le 26 septembre dernier a été inaugurée la *Salle de la Réformation* qui n'est, comme on sait, que la réalisation d'un vœu exprimé en 1861, renouvelé depuis au jubilé tri-séculaire de Calvin (27 mai 1864). L'édifice, dépourvu de tout ornement intérieur, et d'une nudité qui peut paraître excessive, même dans la cité calviniste, consiste en une vaste salle ornée de tribunes circulaires qui peut contenir plus de deux mille auditeurs, et qui se relie à des salles de moindre étendue destinées à une bibliothèque, et à des réunions d'instruction et de prière, le tout construit à l'aide de souscriptions particulières qui ont atteint le chiffre de 300,000 francs. C'est une tribune ouverte à toute voix religieuse; *l'Exeter-Hall* de Genève.

L'inauguration de ce monument a été digne des grands souvenirs qu'il rappelle. Il suffit de nommer parmi les orateurs entendus le premier jour, sir Arthur Kinnaird, membre du parlement d'Angleterre, le célèbre avocat Robert Baxter, M. Christ Sarrazin, de Bâle; MM. les professeurs Godet et de Rougemont, de Neuchâtel; la France était représentée par M. le pasteur Guillaume Monod et M. le comte Jules Delaborde, de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Notre collègue sut heureusement évoquer le souvenir du cabinet de Calvin, cette salle de la Réformation il y a trois siècles. La séance du jeudi soir offrit un intérêt exceptionnel. On annonçait un discours de M. Merle d'Aubigné d'un rare à-propos : *l'arrivée de Calvin à Genève* (juillet 1536). Qui mieux que l'éminent historien pouvait rappeler à une génération qui semble parfois l'oublier ce que Genève doit à Calvin? Après avoir exposé l'œuvre préparatoire accomplie par Farel, Froment et Viret, et ramené d'Italie l'illustre auteur de *l'Institution chrétienne*, il le montre retenu par les menaces de Farel, et inaugurant bien malgré lui cet

apostolat qui semble son martyre et sa gloire. Sous les voûtes de Saint-Pierre retentissant hier encore des litanies des chanoines, s'élève la voix de Calvin (*iste Gallus!*) professant la théologie et fondant cet austère enseignement de science et de piété qui tiendra durant trois siècles l'Europe attentive. Si Genève a joué un rôle si important dans le monde, ne le doit-elle pas à Calvin qui la rendit la capitale d'une grande opinion? Et que ne fit pas le réformateur pour sa propre patrie! Le malheur de la France c'est de s'être pour ainsi dire arraché le cœur en bannissant ses meilleurs fils! « Saintes victimes de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, s'écrie ici l'orateur, martyrs, galériens, prisonniers, confesseurs, troupe héroïque des réfugiés, héros de la foi et de la liberté, Coligny, Dubourg, Du Plessis Mornay, Marnix, Guillaume le Taciturne; vous vous êtes tous glorifiés d'être des disciples de Calvin! Ce sont des hommes tels que vous que réclame notre société tourmentée! Ils ont manqué à 1789; manqueront-ils à l'époque actuelle! »

Ce n'est là qu'un pâle résumé de ce beau discours, de ces fêtes animées de l'esprit le plus pur, et couronnées par une éloquente prédication de M. le pasteur Coulin sur *l'Enseignement de Jésus-Christ*. Quel contraste entre cette solennité toute chrétienne et les saturnales de Malines, entre ces paroles de paix et de vie et l'impuissant anathème de l'épiscopat, maudissant, par la voix de M. Dupanloup, tout ce qui représente un progrès, une liberté dans notre moderne civilisation! Laissons les morts ensevelir leurs morts, et détournons les yeux de ce qui croule pour les attacher à ce qui ne peut périr : *Ubi Christus, ibi Ecclesia!*

J. B.

NÉCROLOGIE

M. LE BARON DE DAUNANT.

Le 23 septembre dernier, s'est éteint à Nîmes, dans sa quatre-vingt-deuxième année, un des premiers et plus constants amis de notre œuvre historique, un homme qui sut garder à travers les vicissitudes de notre temps, la fidélité des convictions unie à l'élévation de l'esprit, à la modération du caractère, aux plus rares vertus. M. le baron Achille de Daunant appartenait à cette génération forte qui grandit au milieu des orages de la Révolution et de l'Empire, qui se trouva prête pour les luttes de la Restauration, et put croire son idéal politique réalisé sous la monarchie de 1830. Député du Gard, pair de France, premier président de la cour d'appel de Nîmes, M. de Daunant montra partout une haute intelligence, un vif amour de la justice, et cette dignité de l'âme qui n'emprunte rien à la fortune et qui survit à ses naufrages. Dans la retraite qu'il s'était noblement imposée et où l'accompagna l'estime publique, il ne demeura point inactif. Il demanda aux lettres, ces consolatrices de la vie, l'emploi de ses belles facultés. Deux Essais sur les *Mémoires du Duc de Saint-Simon*, et sur le *Procès des Templiers*, lus à l'Académie du Gard, attestent l'heureuse activité de son esprit. Il n'y avait pas pour lui de prescription contre la justice : son âme généreuse s'était émue d'une iniquité consommée il y a plus de cinq cents ans. Ceux-là seuls qui l'ont connu dans l'intimité du foyer domestique, savent ce qu'il y déployait de bonté simple et touchante. Je ne saurais soulever ce voile sans toucher aux meilleurs souvenirs de ma jeunesse, à ses premiers deuils. Je n'ai voulu que rendre hommage à un ami vénéré, à un homme de bien dont l'exemple demeure pour ceux qui le pleurent un encouragement à tout ce qui est juste et bon.

JULES BONNET.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1867.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète de la 1re série, t. I à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Le t. Ier de la 2e série du *Bulletin*, formant un beau volume de 600 pages, est en vente au prix de 10 fr.

AVIS

Les quittances ont été remises le 15 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1866) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. » pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1867.